



2024

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

Commission : finances et contrôle de gestion

Service : FINANCES

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2024

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2024 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14/12/2023 (*rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de l'agglomération* ⁽¹⁾) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M57 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au 3^e étage de l'hôtel de ville de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse finances@beauvaisis.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R. 2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis ⁽¹⁾

L'adoption du référentiel M57 a été voté lors du conseil communautaire du 14/12/2023. Le budget 2024 est donc le tout premier budget voté sous cette nomenclature. Afin de permettre une comparaison entre les exercices, le budget 2023 a été basculé également en M57.

⁽¹⁾ <http://www.beauvaisis.fr>, rubrique «*présentation / finances* »

SOMMAIRE

I – LE BUDGET PRINCIPAL.....	4
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1 - Les recettes de fonctionnement.....	4
2 – Les Dépenses de fonctionnement.....	10
B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	18
1- Les Ressources d'investissement.....	18
2- Les emplois d'investissement.....	19
II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ERIGES EN BUDGET ANNEXE.....	2726
A- LE BUDGET DECHETS.....	27
B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE	29
III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	31
A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	3132
B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	3334
C- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	3334
D- LE BUDGET ANNEXE MOBILITES TRANSPORTS	3536
E- LA STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)	3738
III – ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE	3839
A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS	3839
B/ REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 €	3940
C/ EQUILIBRE FINANCIER ET RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT	4041
D / RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT	4243
E /PASSAGE M14- M57 – DETAIL PAR CHAPITRE ET NATURE – BUGDET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DECHETS ..	4344

Sigles	intitulé
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
CEE	certificat d'économie d'énergie
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CPS	compensations part salaires
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DCTP	Dotation de compensation de la taxe professionnelle
FDPTP	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
FNGIR	fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC	Fonds de péréquation intercommunale
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
POPAC	Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés
SEM	Société d'économie mixte
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

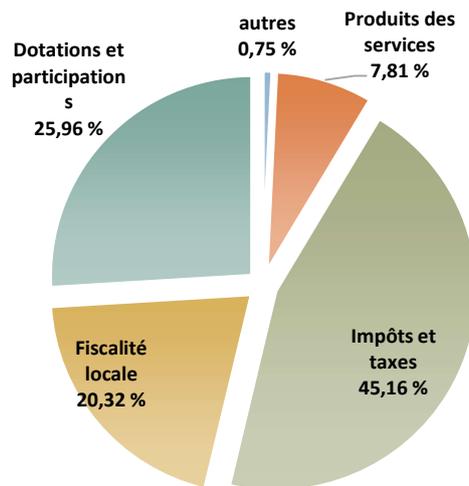
1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation
013	Atténuation de charges	44 500	70 000	57,30%
70	Produits des services	5 661 470	5 995 751	5,90%
73	Impôts et taxes	28 925 500	34 645 951	19,78%
731	Fiscalité locale	17 924 150	15 591 224	-13,02%
74	Dotations et participations	19 866 727	19 913 839	0,24%
75	Autres produits de gestion courante	221 058	491 916	122,53%
77	Produites spécifiques	265 000	14 000	-94,72%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 955 087	1 976 198	1,08%
	Total recettes de fonctionnement	74 863 492	78 698 879	5,12%

Les recettes de fonctionnement sont estimées en augmentation de 5,12% par rapport à 2023. Cette variation est liée à l'augmentation des recettes des impôts et taxes.

La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2024 est la suivante :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2024 par chapitres



Ce chapitre est en augmentation de 19,78 % et représente 45 % des recettes réelles de fonctionnement. Il comprend les éléments suivants :

- **Les contributions directes** : 12 196 750 € (+6% / BP 2023) se composent de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à 82%, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti à 11%, et de la taxe d'habitation sur les résidences hors résidences principales à 7%. La hausse de cette catégorie d'impôt par rapport à 2023 provient de l'augmentation de 3.9% des valeurs locatives cadastrales prévue pour 2024 au niveau national et appliquée aux bases définitives de 2023.
- **Les rôles supplémentaires des contributions directes** : 235 000€. Ces rôles sont perçus chaque année. L'évaluation de 2024 correspond à la moyenne annuelle de 2019 à 2022.
- **La taxe d'habitation sur les résidences principales et la CVAE** (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : ces deux impôts ont été supprimés à la suite de deux réformes fiscales, et ont été remplacés par le versement d'une fraction de la TVA nationale. La compensation versée évolue chaque année dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA de l'année en cours. Elle est calculée en trois étapes :
 - Selon la prévision de TVA nationale du projet de loi de finances pour N.
 - Une 1ère régularisation intervient en année N selon la prévision de TVA nationale du projet de loi de finances pour N+1
 - - une seconde régularisation a lieu en N+1, en fonction des résultats définitifs de TVA nationale de l'année N.Ainsi, pour 2024, l'annexe du projet de loi de Finances 2024 « Evaluation des voies et moyens - Tome 1 » évalue l'évolution du produit de TVA nationale pour 2023 à +3.7% et à + 4.5% pour 2024. C'est donc à partir de ces données que la fraction de TVA compensant la suppression de la TH et de la CVAE a été estimée.
 - **Compensation de la TH sur les résidences principales** : 14 885 482€ (+5% / BP 2023)
 - **Compensation de la CVAE** : 8 941 175€.
- **La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** : 1 950 000€ (+8%/BP 2023). La prévision de 2024 se base sur une reconduction du montant notifié sur 2023
- **L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)** : 939 474 € (+23 % / BP 2023). L'estimation proposée sur 2024 prend en compte la notification de 2023 et le dynamisme des entreprises de réseaux.

Les impôts et taxes des ménages et entreprises sont évalués pour 2024 à 39,1M€ (dont 23,82M € de fraction de TVA mise en place pour compenser les réformes fiscales), soit une hausse de 3,1M € par rapport au budget précédent. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des valeurs locatives et de la dynamique de TVA nationale prévisionnelle.

A ces impôts directs, s'ajoutent d'autres ressources fiscales :

- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** : 9 442 477 € stable depuis plusieurs années
- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** : 1 090 000 € (+1% / BP 2023). La CAB est à la fois contributrice et bénéficiaire de cet impôt. Pour 2024, l'hypothèse se base sur la notification 2023, avec une anticipation à la baisse du FPIC puisque, à enveloppe nationale constante (1 milliard), entre 50 et 100 EPCI supplémentaires vont devenir éligibles.
- **La fiscalité reversée** : 286 817€. Il s'agit des attributions de compensation correspondant aux versements des communes auprès de l'agglomération compte-tenu de l'évaluation des charges transférées. Ce montant correspond à celui de 2023 minoré par la régularisation des charges ZAE transférées en 2018. En effet, la CLECT du 10/09/2018 avait acté de la prise en charge pour 50% par les nouvelles communes intégrant la CAB de la remise à niveau des zones

d'activité transférées. Cette remise à niveau était étalée sur 5 ans. De fait, à compter de 2024, les communes ne supportent plus que l'entretien des ZAE, d'où la révision des attributions de compensation en conséquence.

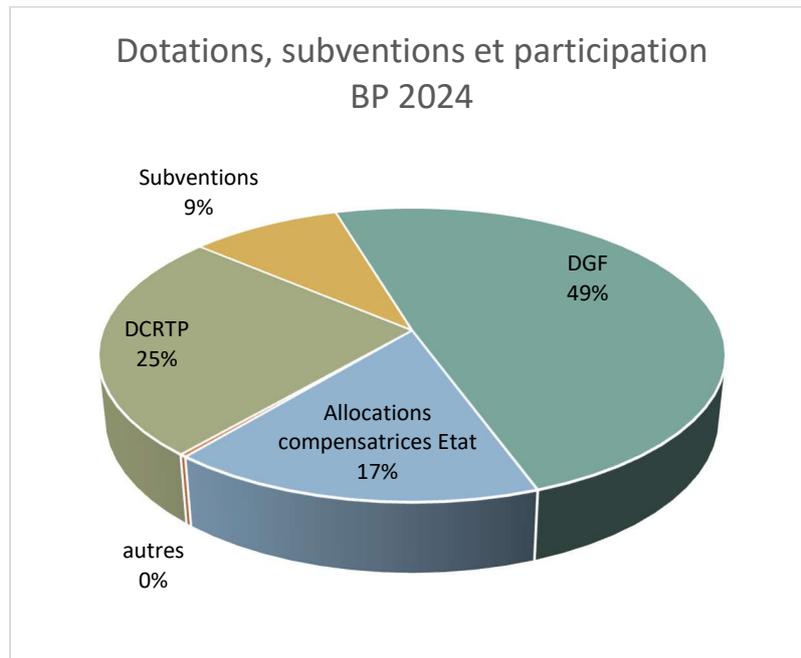
- **La taxe de séjour** : 270 000 € (+33.7% / BP 2023). La taxe de séjour est encaissée par la CAB et intégralement reversée à l'OTAB. Elle concourt au financement des projets touristiques du territoire et fait donc l'objet d'une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 014 article 7398). Compte tenu des événements d'envergure prévus en 2024 sur le territoire (JO, lancement des 800 ans de la cathédrale...), une hypothèse d'augmentation de +33% par rapport au BP 2023 a été retenue.

	2023	2024		Ecart
CFE - TF - THRS (chap. 731)	11 511 600	12 196 750	685 150	Taxes foncier bâti et non bâti : +3,9% de revalorisation selon l'IPCH. CFE : +3% (dynamique économique du territoire)
Fraction de TVA (chap. 73)	14 214 000	14 885 482	671 482	Augmentation de 4,7% liée aux hypothèses d'évolution 2023 et 2024 de la TVA nationale.
TOTAL contributions directes	25 725 600	27 082 232	1 356 632	5%
CVAE (chap. 731)	3 660 550	0	-	Suppression de la CVAE remplacée par une fraction de TVA
Fraction de TVA (chap. 73)	3 900 000	8 941 175	-	Compensation de la CVAE à 100% en 2024 par une fraction de la TVA nationale
TOTAL CVAE	7 560 550	8 941 175	1 380 625	18%
TASCOM (chap. 731)	1 800 000	1 950 000	150 000	Reprise prudente par rapport au notifié 2023 (réalisation 2023 > BP 2023. Correction faite au BS 2023)
IFER (chap. 731)	750 000	939 474	189 474	Impôt en croissance depuis plusieurs années (+2%/an) du fait du développement éolien + photovoltaïque (réalisation 2023 > BP 2023 => corrections effectuées au BS 2023)
Rôles supplémentaires (chap. 731)	0	235 000	235 000	Moyenne des années précédentes
TOTAL Autres impôts économiques	2 550 000	3 124 474	574 474	23%
AC (chap. 73)	299 023	286 817	-12 206	BP 2024 : avec régularisation charges ZAE 2018 (fin étalement de la remise à niveau des ZAE) : -12 206 €
FNGIR (chap. 73)	9 442 477	9 442 477	0	Ce montant est figé dans le temps. Il correspond au dispositif de neutralisation des effets de la réforme de la taxe professionnelle de 2010
FPIC (chap. 73)	1 070 000	1 090 000	20 000	Pour 2024, l'hypothèse se base sur la notification 2023
TOTAL Fiscalité reversée	10 811 500	10 819 294	7 794	0%
Taxe de séjour (chap. 731)	202 000	270 000	68 000	Augmentation de +33% par rapport au BP 2023 retenue (JO, 800 ans cathédrale...)
TOTAL	46 849 650	50 237 175	3 387 525	7%

1.2 CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 19 913 839 €

Ce chapitre budgétaire représente 26 % des recettes réelles de fonctionnement et demeure stable par rapport à 2023.

Il se structure ainsi :



1.2.1 - LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE (D.G.F.) – ARTICLES 74124 ET 74126 (9 772 196 €)

Cette dotation comporte deux parties, la dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et la dotation de compensation composée d'une part « compensations part salaires » (CPS) et d'une part relative aux baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle intervenues entre 1998 et 2001 (DCTP).

L'hypothèse retenue pour 2024 est une diminution de 87 804€ par rapport à 2023 (-1%). En effet :

- La dotation d'intercommunalité devrait enregistrer une hausse de 86k€ / BP 2023 au regard de l'augmentation prévue dans la loi de Finances 2024 (+ 30 M€ au niveau national)
- En revanche, la dotation de compensation baisse annuellement de 2% soit 180 k€ de moins par rapport à 2023.

1.2.2 LES DOTATIONS COMPENSATRICES DE L'ETAT – ARTICLES 748312 A 74836 : 8 250 571 €

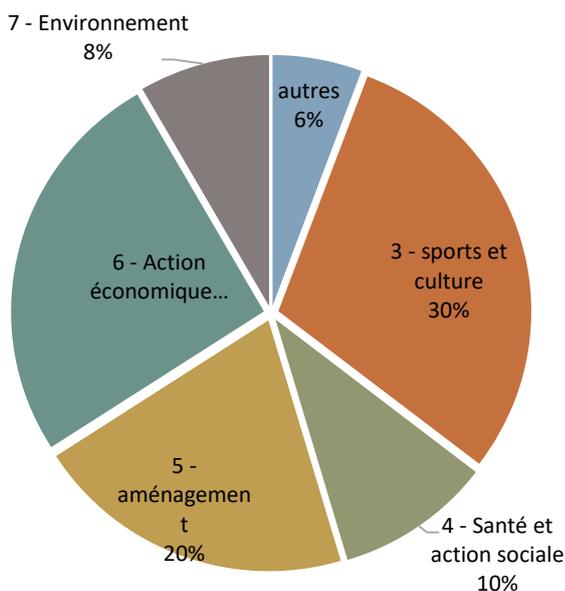
Comme indiqué dans le paragraphe sur les impôts et taxes, ces dotations servent à compenser les réformes fiscales ainsi que les différentes mesures prises par l'Etat.

- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 4 965 571 €. Ce montant étant figé, il demeure identique à 2023.
- Compensations réforme fiscale et plan de relance économique (baisse des bases de TF et CFE des entreprises industrielles) : 3 200 000 € (identique BP 2023 et à la notification reçue pour 2023). Cette compensation varie peu d'une année sur l'autre.
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : 13 000 €, reconduction à l'identique de 2023.
- Compensation au titre des exonérations de taxe foncière : 85 000 € (+5k€ par rapport à 2023 au regard du montant notifié en 2023).

1.2.3 LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ARTICLES 747XX (1 818 072 €)

Les autres dotations, subventions et participations sont constatées en augmentation de 7 % soit + 120 000 €.

Répartition 2024 des participations par domaines d'activités



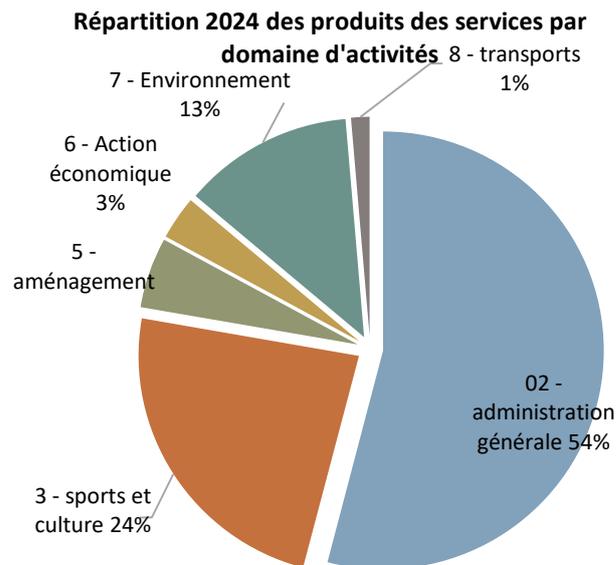
On peut relever les principaux éléments suivants :

- Le sport et la culture (fonction 3) : 540 000 €. Il s'agit essentiellement du financement des actions culturelles (421 000€) tels que le programme DEMOS (212 000 €) les médiathèques (60 500 €)
- L'action économique (fonction 6) avec 468 000 € pour financer les actions « permanentes » telles que les chantiers d'insertion ou le dispositif « proch'emploi » ainsi que l'économie circulaire.
- L'aménagement (fonction 5) : 373 000 € pour le financement des actions et surtout celles de l'habitat avec, par exemple, le financement de la gestion des gens du voyage et du suivi animation (118 k€).

- La santé et l'action sociale (fonction 4 : 181 000 €) avec surtout le financement des relais d'assistante maternelles.
- L'environnement (fonction 7) 152 000 € pour le financement de natura 2000.

1.3 CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES (5 995 751 €)

Ce chapitre présente une augmentation de près de 6 %.



- 4 800 000 € de ces recettes proviennent de divers remboursements de frais tels que ceux liés à la mutualisation des services entre la CAB, la ville de Beauvais, et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (article 708xx). Ces remboursements expliquent l'augmentation de ce chapitre. L'augmentation des dépenses liées expliquent logiquement cette variation.
- 1 181 000 € proviennent des recettes « usagers » liées à la fréquentation des équipements de l'agglomération avec notamment :
 - 789 000 € pour les recettes des équipements aquatiques (Aquaspace, piscine Trubert et la piscine Bellier dont les entrées ont été estimées pour le dernier trimestre 2024) ;
 - 288 000 € pour les inscriptions aux équipements culturels ;
 - 100 000 € sont prévus sur la plateforme multiservices.

1.4 CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (491 916 €)

Ce chapitre présente une augmentation de 271 000 € dont 250 000 € proviennent de la prime CEE (certificat d'économie d'énergie) que nous devrions percevoir suite aux actions effectuées dans le cadre de notre contrat de performance énergétique.

Le reste des recettes correspondent aux loyers perçus, essentiellement ceux de Startlab et de la Maladrerie.

1.5 CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES (70 000 €)

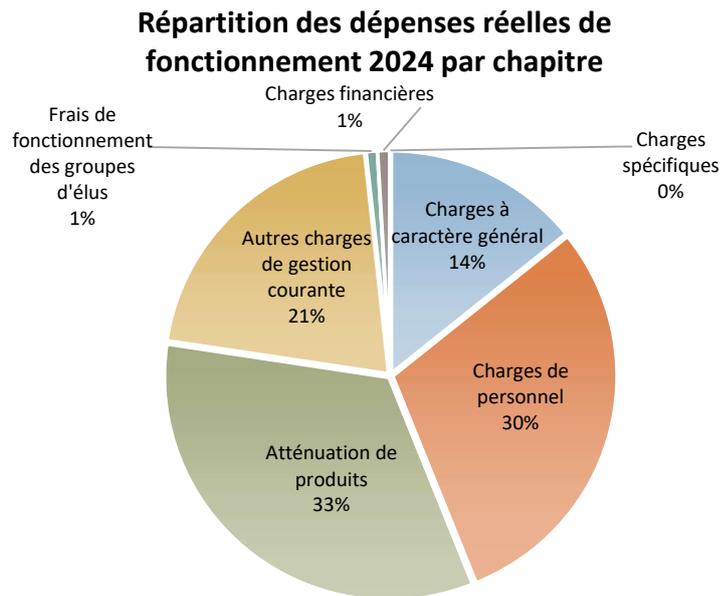
Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel qui présentent une réalisation aléatoire d'une année sur l'autre. Nous la prévoyons en augmentation de 25 000 € compte tenu des réalisés des années passées.

1.6 CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (1 967 198 €)

Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits « transférables » ainsi que 1 600 000 € pour la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation
011	Charges à caractère général	9 672 923	9 909 783	2,45%
012	Charges de personnel	19 153 781	20 718 538	8,17%
014	Atténuation de produits	23 102 001	23 337 796	1,02%
65	Autres charges de gestion courante	14 052 863	14 564 931	3,64%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	434 000	563 780	29,90%
66	Charges financières	440 700	621 096	40,93%
67	Charges spécifiques	900	16 100	1688,89%
023	Virement à la section d'investissement	2 918 664	3 798 693	30,15%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 087 660	5 168 162	1,58%
	total dépenses de fonctionnement	74 863 492	78 698 879	5,12%



2.1. 1 CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 9 909 783 €

Ce chapitre totalise 14 % des dépenses réelles de fonctionnement et présente une augmentation de 2,45% (+237 000 €). Sont présentées ci-dessous les variations remarquables :

- L'augmentation la plus importante provient des frais de location (613xx) avec plus 217 000 € pour atteindre un total de 310 000 €. Cette augmentation est liée à l'inscription de 180 000 € pour la location de nouveaux locaux du campus connecté. Le reste des variations est lié aux révisions des loyers
- Les frais d'études (617) sont prévus pour un montant de 445 000 € et une augmentation de 248 000€ avec :
 - L'inscription des études réalisées dans le cadre de l'habitat (POPAC par exemple) pour 164 550 € en 2024 au lieu de 17 000 € en 2023
 - Une étude de circulation prévue à l'échelle du territoire pour 90 000 €
 - La préfiguration des maquettes d'enseignement et de formation pour le Campus d'avenir France 2030
- Les prestations (611) augmentent de 159 000 € pour un montant total de 2 044 000 €. Cette catégorie de dépenses est dépendante de l'inflation et des révisions contractuelles. On peut toutefois noter :
 - L'économie avec un travail important sur des projets structurants (Ther Nouvelle, Novaparc, collaboration avec le Ceebios, UnilaSalle...) mais aussi la création de deux fonds d'amorçage adossés aux aides nouvelles de la Région Hauts de France (Aide start'Up, et Aide Business ESS)
 - L'augmentation de 44 000 € pour les prestations liées à l'habitat avec le suivi animation et la gestion des aires des gens du voyage (total des crédits 532 680 €)
 - L'inscription nouvelle de 50 000 € pour le réseau de chaleur
 - L'augmentation de 40 000 € des prestations dans le domaine de la santé pour le soutien et l'accompagnement des soignants et des associations de prévention (Faites de la Santé, film promotionnel...)

- Les prestations supplémentaires de 32 000 € proposées sur le Théâtre et liées à son ouverture
- L'achat de fournitures hors fluides (606xx) évolue de plus de 122 000 € pour un total de 758 000€ et s'explique principalement par les acquisitions de fournitures pour l'organisation du salon de l'agriculture de juin 2024 (160 k€).

Afin de limiter ces augmentations, d'autres dépenses sont en diminution :

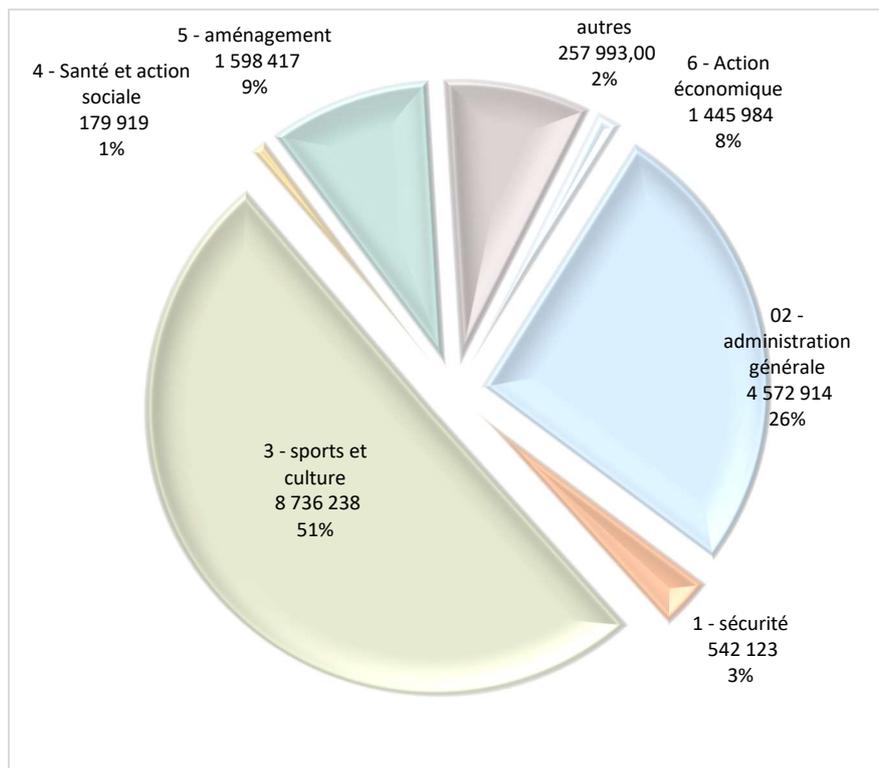
- Les fluides notamment avec une prévision diminuée de 470 000 € par rapport à 2023. C'est essentiellement l'électricité qui enregistre la plus importante baisse (-442 k€). En effet, en 2023, les incertitudes importantes sur les évolutions des prix du gaz et de l'électricité avaient incité à prévoir des crédits importants sur ces lignes budgétaires. En 2024, la situation étant beaucoup moins tendue, la prévision s'est faite par rapport aux dépenses réalisées en 2023 avec une marge en moyenne de 6%. A noter également que les prix du gaz ont enregistré une très nette baisse en 2023.
- Les frais de maintenance, d'entretien et de réparation sont prévus avec une diminution de 171 000 €.

2.1.2 CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 20 718 538 €

Ce chapitre représente 30 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec une augmentation de + 8.17 % soit 1 564 000 € supplémentaire. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- Hausse de 1.5% du point d'indice décidée en juillet 2023. Cette mesure impactera 2024 sur une année entière (6 mois supplémentaires en 2024 / 2023) => + 135 k€ / BP 2023
- Revalorisation des grilles des agents de catégorie B et C en juillet 2023 (6 mois supplémentaires en 2024 / 2023) : + 9.5 k€ / BP 2023
- Attribution de 5 points d'indice au 01/01/2024 : + 139 k€
- Application des tickets restaurant mis en œuvre en 08/2023 sur une année et montée en puissance du dispositif en 2024 (+5% d'adhésions supplémentaires) : + 120 k€
- Hausse du taux d'accident du travail : +123 k€
- Hausse de 1% de la CNRACL : + 75 k€
- Décision d'augmenter l'IFSE au 01/01/2024 pour tous les agents (70€ par mois pour les agents de catégorie C et 50€ par mois pour les agents de catégorie A et B) : 376 k€
- Impact sur 2024 des créations de postes décidées en 2023 ainsi que de l'avancement, la promotion des agents

La présentation par domaine d'activités des charges de personnel qui suit permet de mesurer l'importance des effectifs affectés à chaque secteur d'intervention de la CAB, corrections faites des recettes de mutualisation (3 385 000 €).



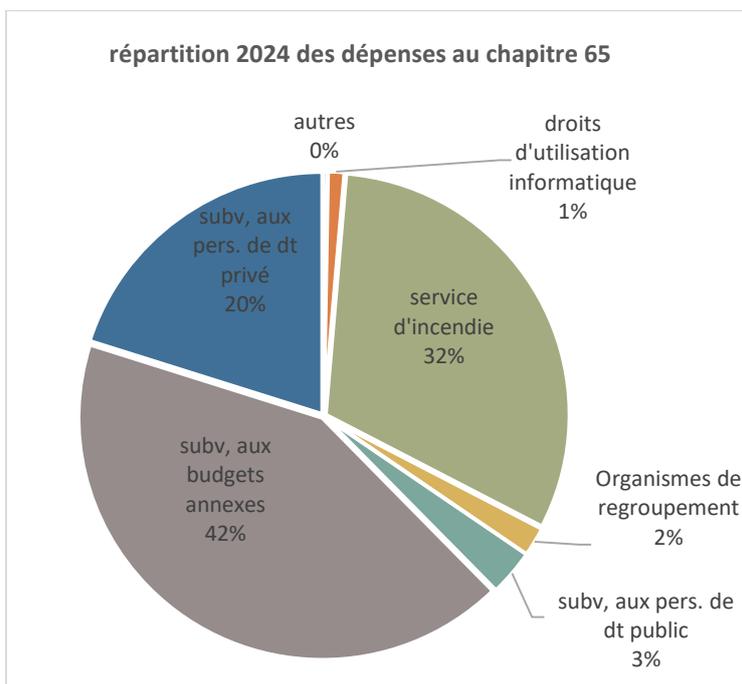
- Culture et sports : conservatoire de musique, médiathèques, école d'arts, maladrerie et théâtre, direction et personnel d'entretien mutualisés, piscines Aquaspace, J. Trubert et Bellier (uniquement à compter du 3ème trimestre 2024) et gymnases
- Services généraux : direction générale, DRH, informatique, finances, administration générale et autres services ressources. Tous ces services sont mutualisés avec la ville de Beauvais ;
- Aménagement: Aménagement, urbanisme, espaces verts, politique de la ville
- Économie : Economie, chantiers école insertion, commerce, tourisme.

2.1.3 CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS : 23 337 796 €

Les atténuations de produits représentent 34 % des dépenses réelles de fonctionnement et couvrent :

- Les attributions de compensation positives pour 21 647 296 €. Elles baissent de 81 205€ (+42 765 € liés à la fin de l'étalement des charges de ZAE de 2018 et - 124 000 € liés au transfert de la piscine Bellier).
- La dotation de solidarité communautaire s'établit à 760 000 €, soit une augmentation de 240 000€ en raison du nouveau pacte financier et fiscal.
- Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) : 600 000 € en diminution de 50 000 €. Cette variation est évaluée compte tenu des notifications reçues pour 2023.
- Le reversement pour un montant de 270 000 € de la taxe de séjour à l'office de tourisme de l'agglomération du Beauvaisis.
- Les restitutions et prélèvements divers : les articles 7391111 (500€) et 7391118 (60 000€) comptabilisent les dégrèvements prélevés par l'Etat sur la fiscalité.

Ce chapitre totalise 21 % des dépenses réelles de fonctionnement, dépenses en augmentation de 3.64% par rapport à 2023.



Les subventions aux budgets annexes couvrent la plus grosse part de ce chapitre avec 6 147 000 € :

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe transports pour 1 M € en augmentation de 109% par rapport à 2023 afin de financer la CSP transports et la politique de mobilité douce.

La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe déchets est proposée pour un montant de 5 M€ en diminution de 3% (cf partie sur les budgets annexes).

Ces subventions sont susceptibles d'être modifiées suite à la reprise des résultats 2023.

La contribution au service incendie des communes de la CAB pour 32% de ce chapitre (article 6553 avec 4 559 000 €), en augmentation de 5%.

Les subventions aux personnes de droit privé couvrent 20% du chapitre et totalisent 3 M€, elles sont constatées en augmentation de 7% (+ 190 000 €)

Le détail des subventions attribuées est produit en annexe de la maquette officielle. L'augmentation de cette charge est due à :

- L'augmentation de 62 000 € de notre participation au CGTB ~~GCTB~~
- L'inscription de 60 000 € pour des subventions dans le cadre du contrat local de santé dont 50 k€ pour des bourses destinées aux étudiants
- L'augmentation de 35 000 € des subventions pour les fêtes d'intérêts communautaires.
- L'augmentation de 22 000 € des subventions de l'économie
- L'augmentation de 19 000 € des subventions pour la prévention /sécurité

Les subventions aux autres organismes publics (450 000 €), dont 91 % correspondent à la subvention attribuée à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais. Cette dépense est identique à celle de 2023

Les contributions aux organismes de regroupement (6 % du chapitre : 283 000 € €) sont en diminution de 9%, il n'est pas prévu de contribution au SCOT cette année.

Les autres dépenses de ce chapitre (200 000 €) concernent essentiellement les accès aux logiciels professionnels qui ne sont plus disponibles à l'acquisition.

2.1-5 LES AUTRES CHAPITRES BUDGETAIRES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.1.5.1 - CHAPITRE 6586 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

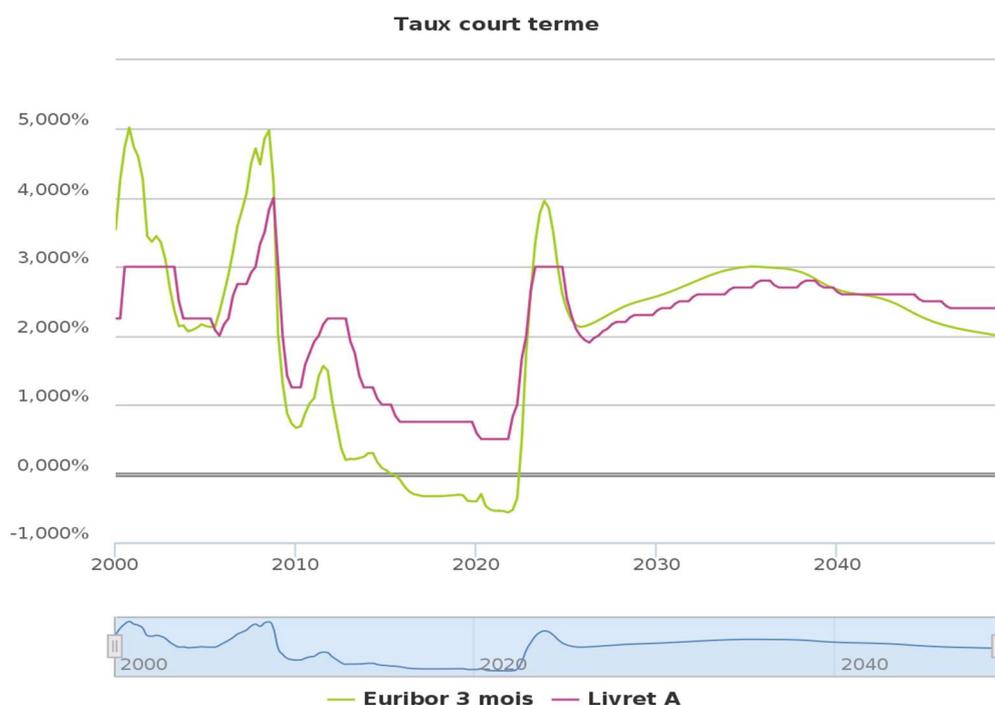
Ces dépenses sont prévues pour un montant de 563 780 €. Elles sont en hausse de 30% par rapport à 2023.

Le budget 2024 a été élaboré en tenant compte de la dépense réelle 2023 (environ 496 K€), majorée de l'effet report de la revalorisation de la valeur du point intervenue le 1er juillet 2023 et de l'impact de l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024.

2.1.5.2 - CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES : ARTICLES 66111, 66112 ET 6615 : 621 096 €

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0,33 %).

- Les intérêts de la dette s'élèvent à 591 975 €, prévus en augmentation de 34% par rapport à 2023 incluant l'emprunt de 10M € souscrit au mois de décembre 2023. L'estimation prend en compte les anticipations des marchés financiers sur l'exercice 2024.
Les emprunts contractés en 2023 ont été conclus au taux du livret A qui, aujourd'hui, est le taux du marché le plus intéressant.



© Finance Active

Ces nouveaux emprunts vont générer une charge d'intérêt de 353 k€ pour l'exercice.

Le taux moyen au 01/01/2024 est de 2.59%

- Les intérêts courus non échus sont prévus à hauteur de - 10 879 €.
- Un montant de 40 000€ est prévu pour l'utilisation éventuelle d'une ligne de trésorerie.

2.1.5.3 - CHAPITRE 67 – CHARGES SPECIFIQUES : 16 100 €

Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle pour les admissions en non-valeur et les annulations de recettes sur exercices antérieurs.

2.15.3 - CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS ET CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ces chapitres correspondent aux

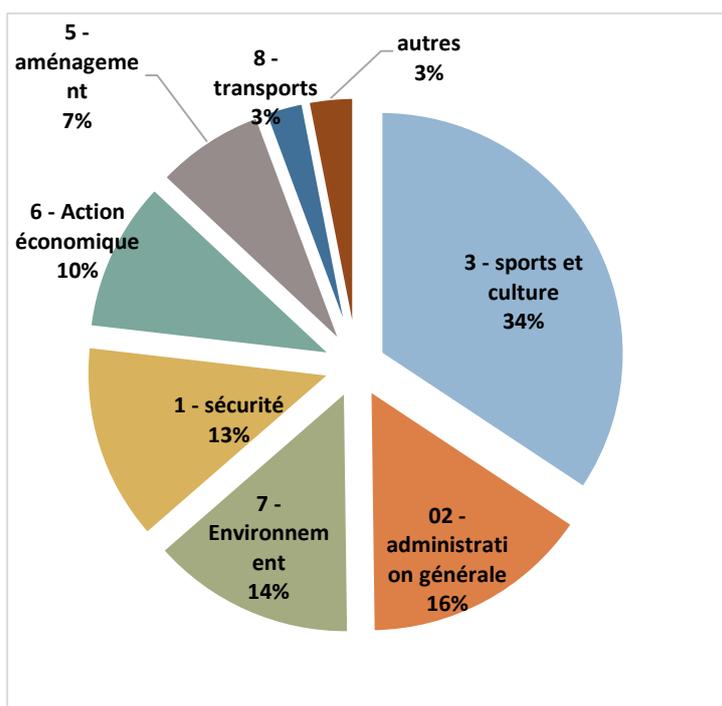
- Dotations aux amortissements pour un montant prévisionnel de 5 168 162€ (chapitre 042)
- Virement à la section d'investissement de 3 798 693 € (chapitre 023).

2.2 PRESENTATION PAR DOMAINE D'ACTIVITES

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2024 par grands secteurs d'activité se présente comme suit, déduction faite :

- des reversements de fiscalité,
- opérations d'ordre et opérations non ventilables
- recettes de mutualisation

Elle est présentée selon la répartition fonctionnelle de la M57



- **Les sports et la culture (14 710 000 €)** couvrent 34% des dépenses réelles de fonctionnement et varient de +7% :
 - o La culture (8,7M€) voit ses dépenses augmenter de 7%, variation due aux frais de personnel qui représentent 68% des dépenses de ce secteur. Les dépenses sont celles des établissements culturels et actions déclarées d'intérêt communautaire (Médiathèques, conservatoire à rayonnement départemental, école d'arts du Beauvaisis, Théâtre, CLEA). Côté recettes, celles-ci sont estimées en hausse de près de 34 000 €. 33% proviennent des usagers et 59% des subventions.
 - ✓ L'activité culturelle regroupe les activités culturelles et artistiques dispensées par les grands équipements de l'agglomération (EAB, CRD...) mais aussi des programmes spécifiques comme DEMOS et CLEA. Cette activité génère 78% des recettes de la Culture avec un montant estimé à 695 k€ pour 2024 et 42% des dépenses de fonctionnement
 - ✓ Les bibliothèques et médiathèques concentrent 35% des dépenses, le patrimoine 8% et le théâtre 15%
 - o Les crédits affectés aux sports sont stables (5,4 M€). Les recettes, elles aussi stables, sont composées à 96% des recettes usagers des piscines (1M€). 87% des dépenses sont consacrées à l'**Aquaspace**, la **piscine Jacques-Trubert**, la piscine Bellier (4^{ème} trimestre 2024) et le reste aux **gymnases** d'Allone, de Tillé, de Bailleul sur Thérain et la halle des sports de Bresles.

- **L'Administration générale : 6,5 M€ en 2024** est en augmentation de 14 %. Les dépenses de ce domaine sont celles nécessaires au fonctionnement courant de l'agglomération. La variation importante s'explique par l'augmentation des charges de personnel.
- **L'environnement (14%)** des dépenses avec 5,8 M€ dont 88% concernent la subvention au budget annexes déchets évoquée plus haut. Le reste est dédié à la politique de l'eau (eaux pluviales et GEMAPI). A noter sur ce domaine, l'inscription de 50 k€ pour le réseau de chaleur. Les recettes augmentent de 5% et s'élèvent à 900 k€ dont 83% de recettes usagers stables par rapport à 2023.
- **La sécurité intérieure : 5,6M€ €**, dont 82 % pour notre contribution au SDIS, le reste pour la prévention sécurité.
- **L'action économique : 4,3M €**, en augmentation de 4 % pour financer diverses actions telles que :
 - o Les actions économiques avec le soutien aux projets structurants, aux entreprises innovantes, à l'économie sociale et solidaire
 - o Le développement touristique : 872 k€ dont 410 k€ pour les actions menées par l'OTAB
 - o Le rayonnement et l'attractivité du territoire avec les fêtes d'intérêt communautaires et le salon de l'agriculture pour un total de 304 k€
- **L'aménagement**, avec 3,3 M€, en augmentation de 7% par rapport à 2023 du fait de la hausse de la charge salariale. Sont financées ici nos compétences Habitat (y compris la gestion de l'accueil des gens du voyage pour 360 k€), le SIG, la politique de la ville (420 k€) et l'aménagement.
- **Le transport** avec la participation de 1 M€ à l'équilibre au budget annexe transports/mobilités évoqué plus haut.
- **L'enseignement supérieur (349 000 €)** qui voit ses crédits considérablement augmenter puisqu'ils évoluent de + 346% :

- La réussite du Campus connecté nous impose de déménager dans un lieu plus grand, la dépense supplémentaire est estimée à 200 000 €
- Le reste finance l'animation et le partenariat avec la vie étudiante et les maquettes d'enseignement du Campus d'Avenir France 2030
- **La santé et l'action sociale (342 000 €)** prévoit également une évolution importante (+ 51%) due à l'inscription de crédits nouveaux :
 - 50 000 € pour des prestations d'animation et de promotion pour l'installation des professionnels de santé sur notre territoire.
 - 60 000 € fléchés sur des subventions pour soutenir les étudiants et les associations de prévention de la santé
 - 40 000 € pour une étude de faisabilité d'un internat

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation
13	Subventions d'investissement	5 844 764	9 170 357	56,90%
16	Emprunts et dettes assimilées	10 710 339	8 372 960	-21,82%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000	2 000 000	0,00%
165	Dépôts et cautionnements reçus			
27638	Créances sur autres établissements publics			-
45	Opérations pour compte de tiers	500 000	500 000	0,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	226 382	0	-100,00%
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 918 664	3 798 693	30,15%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 087 660	5 168 162	1,58%
041	Opérations patrimoniales	34 270	500 000	1359,00%
	total recettes d'investissement	27 322 079	29 510 172	8,01%

1.1 CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (9 170 357 €)

Ces crédits correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement engagées et sont constitués principalement de deux opérations :

- Opération 202206 / **Travaux ZAC de Ther : 6 M€** qui correspondent au solde des subventions octroyées.
- Opération 201403 / **Théâtre : 2,4 M€** compte tenu des subventions à percevoir sur les dépenses réalisées

1.2 CHAPITRE 16 – EMPRUNTS – 8 372 960 €

L'emprunt d'équilibre de **8 334 960 €** correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2024 et est en diminution de 22% par rapport à l'inscription des BP 2023.

Les autres recettes de ce chapitre sont celles provenant des cautions perçues et remboursées pour de la location des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que les locations des bureaux au sein de startlab.

La collectivité a contracté en décembre 2023 plusieurs emprunts pour un coût total de 10 M€ :

1.3 CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE – 2 000 000 €

Il totalise 2 M € en 2024 et correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés.

1.4 LES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CHAPITRES 45

Il s'agit d'une opération réalisée pour le compte de l'Etat dans le cadre de notre délégation d'aide à la pierre. Ainsi, l'agglomération reverse-t-elle les subventions de l'Etat aux particuliers. Cette opération est, de fait, équilibrée en dépense et recettes et prévue pour 500 000 €.

1.5 LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 021 , 040 ET 041 – 9 466 855 €

Elles correspondent aux montants inscrits en dépenses au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

2- LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation
20 à 23	Total des opérations d'équipement	22 601 722	24 280 642	7,43%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 231 000	2 207 332	-1,06%
45	Opérations pour compte de tiers	500 000	500 000	0,00%
26	Participation	0	2 100	-
27	Autres immobilisations financières	0	43 900	-
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 955 087	1 976 198	1,08%
041	Opérations patrimoniales	34 270	500 000	1359,00%
	Total des opérations d'équipement	27 322 079	29 510 172	8,01%

2.1 L'EMPRUNT - CHAPITRE 16

Ce chapitre intègre les échéances de remboursement en capital des emprunts, estimées à 2 166 332 € (-3% / BP 2023).

En décembre 2023, la CAB a procédé à la levée de 3 emprunts :

- 2 emprunts « Renouvellement Urbain » conclus avec la Banque des territoires et permettant de bénéficier du fait de leur qualification de marges plus intéressantes pour :
 - o Le théâtre : 8.1 M€ sur 20 ans au taux du livret A avec une marge de 0.6%
 - o La Médiathèque Argentine : 400 k€ sur 15 ans au taux du livret A + marge de 0.6%
- 1 emprunt de 1.5 M€ pour les autres projets conclus avec la Caisse d'Épargne sur 15 ans au taux du livret A + marge de 0.8%

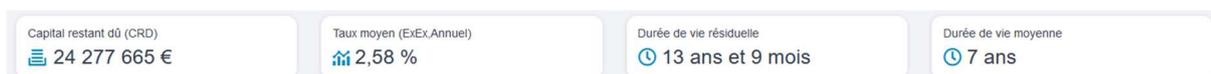
Globalement, le coût de ces 3 emprunts est de 2.99 M€ sur leur durée totale (amortissements et intérêts). Pour 2024, la charge supplémentaire de ces 3 nouveaux emprunts est estimée à 878.2 k€ dont 524.5 k€ de remboursement du capital de la dette.

Leur contractualisation a un impact sur la structure de notre dette du budget principal composée, à compter du 01/01/2024, à 47.31% de taux fixe, à 39.29% de livret A et à 13.40% de taux variables.

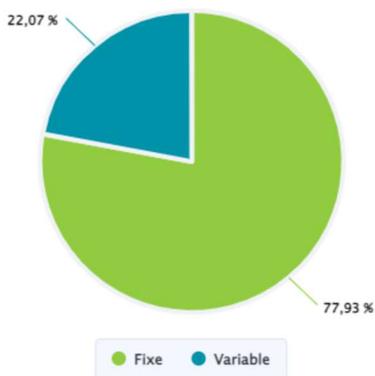
Situation du seul budget principal (hors budgets de zones et budgets annexes) avant les nouveaux emprunts au 31/12/2023 :



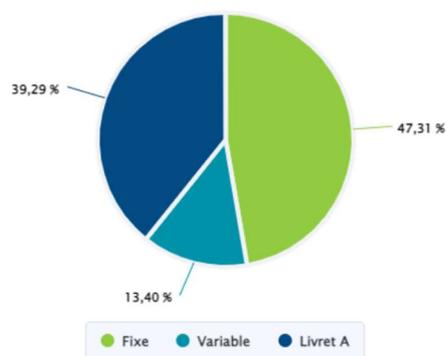
Situation du seul budget principal (hors budgets de zones et budgets annexes) avec les nouveaux emprunts au 31/12/2023 :



Répartition encours avant nouveaux emprunts



Répartition encours avec nouveaux emprunts



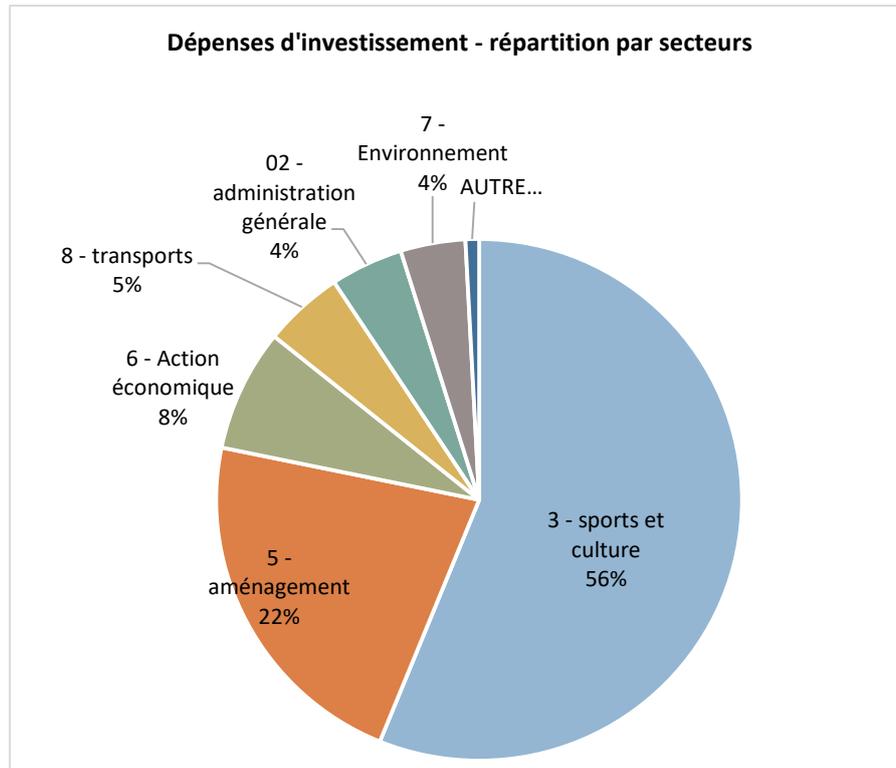
Concernant la capacité de désendettement, celle-ci était de 2.03 ans au 31/12/2022. Les prévisions du BP 2023 l'estimaient à 4.08 ans avec la levée des 10 M€ d'emprunt. Elle s'établirait aux alentours de 5 ans à la clôture 2024 si l'ensemble des prévisions se réalisaient totalement. Il convient de rappeler que cet indicateur financier est à calculer à partir des comptes administratifs et dépendent des taux d'exécution.

A noter par ailleurs l'inscription de 41 000€ de remboursements de cautions à ce chapitre.

2.2 OPERATIONS D'EQUIPEMENT ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 24 280 642 €

Il est rappelé que la section investissement du budget principal de l'agglomération est voté par opération et non par chapitre budgétaire. Cela permet de globaliser les dépenses sur un équipement, un domaine ou un projet important.

La répartition par domaine d'intervention (hors dépenses d'ordre et d'emprunt) de cette programmation annuelle est la suivante :



- **Comme pour la section de fonctionnement, les sports et la culture présentent le premier poste de dépenses avec 13,6 M€ de dépenses :**
 - Opération 201403 – **Nouveau projet théâtre** : 8 000 000 € pour terminer les travaux ;
 - Opération 202209 – **Equipements aquatiques** : **2 825 000 €** . L'essentiel de ce montant (2,7 M€) est consacré au fonds de concours versé à la ville de Beauvais pour la réhabilitation de la piscine Bellier (Travaux réalisés avant le transfert à l'agglomération).

- **L'aménagement : 5,3 M €** avec notamment :
 - Opération 201527 – **Programme de rénovation urbaine** : 1 479 000 € ;
 - Opération 201606 – **Aides à l'habitat** avec 1 275 000 € pour le financement des aides à la pierre de l'agglomération.
 - Opération 202115 - **SIG** : 608 000 € ;
 - Opération 202003 : **PLUI** : 545 000 €,

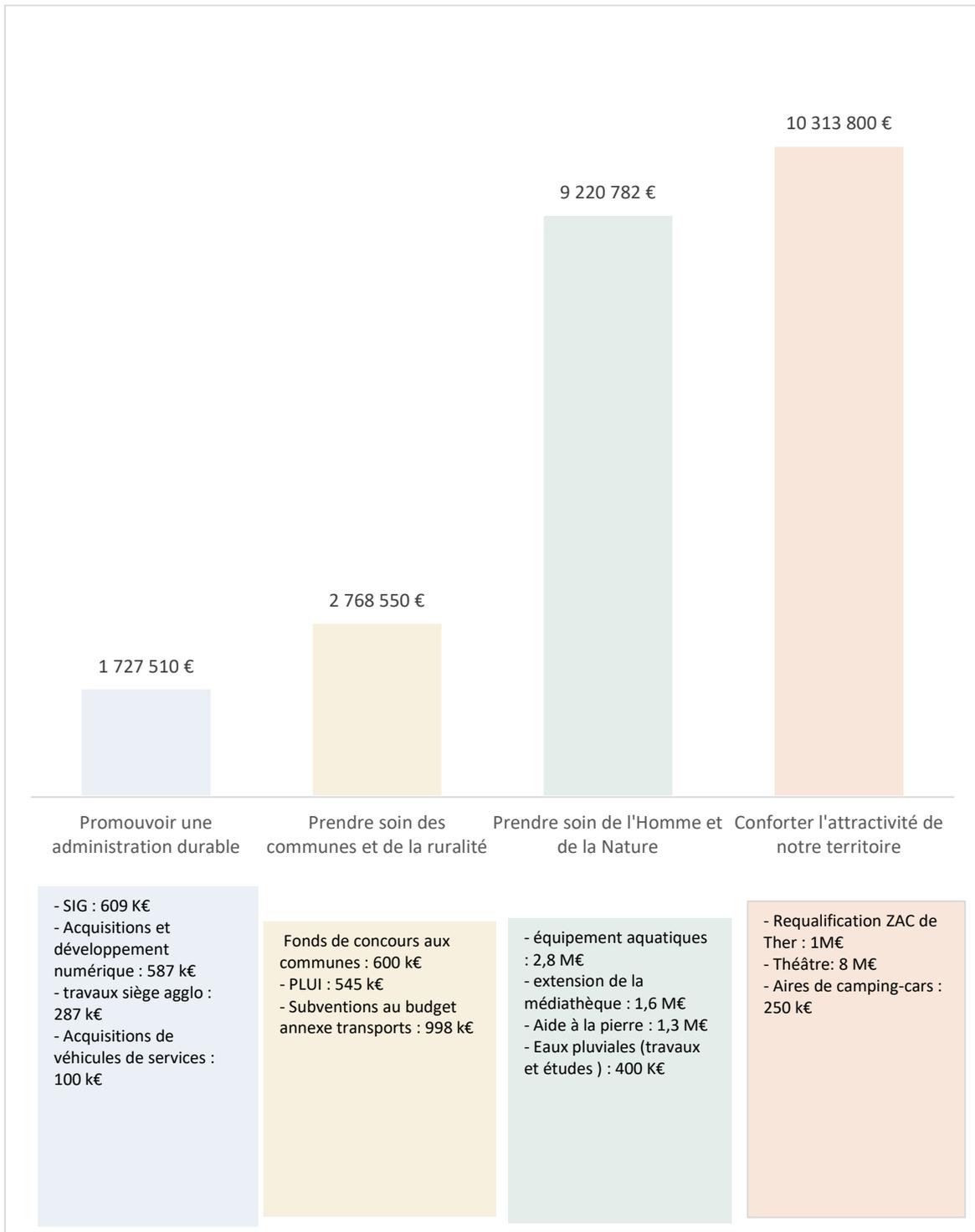
- Opération sous concession 201602 : « **ZAC Vallée du Thérain** », pour un montant de **540 000 €**. Ce projet de zone a été concédé à un aménageur (la SAO). Le montant correspond à la participation de l'agglomération versée au concessionnaire au titre de la réalisation des équipements publics ;
 - **Les fonds de concours aux communes membres :**
 - Opération 201507 – **Fonds de développement communautaire** : 400 000 €.
 - Opération 202403 – Fonds de concours exceptionnel la Neuville en Héz : 250 000 €
 - Opération 201907 : **Le pôle d'échanges multimodal** : 200 000 €
- **L'action économique et le tourisme** : 1 834 690 € répartis sur les principales opérations suivantes :
- **Les travaux sur les zones d'activités économiques :**
 - Opérations 202206 – **Requalification ZAC de Ther** : 1 160 000 € pour permettre le paiement des travaux réalisés en 2023 et éventuellement de nouveaux travaux
 - Opération 202121 – **ZAE** : 150 000 € ;
 - Opération 202201 : **Activités de pleine nature**, 258 000 € inscrits pour les travaux sur les aires de camping-car et les sentiers de randonnées.
- **Les transports** : 1 198 550€ avec :
- **998 550 €** versés au **budget annexe transports** pour équilibrer sa section d'investissement
 - Opération 202111 : 200 000 € pour le **fonds de concours voirie**
- **Les services généraux** : 1 085 570 € avec essentiellement :
- Opération 202117 : **développement numérique** : 554 340 € affectés pour le renouvellement et le développement informatique et numérique de l'ensemble de la collectivité (informatiques, téléphonie, réseaux, logistique) ;
 - Opération 202101 : 287 000 € alloués pour des travaux au **siège de l'agglomération**
 - Opération 202108 : 100 000€ prévus pour **l'achat de véhicules**
 - 90 000 € sont inscrits dans l'opération 202123 « **divers investissements** » pour d'éventuel travaux urgents que nous ne pouvons flécher.
- **L'environnement** : 968 082 € avec notamment :
- Opérations 202110 : Les **eaux pluviales** : travaux : 400 000 € ;
 - Opération 202005 – **Schéma directeur des eaux pluviales** pour 107 000 € ;
 - La subvention d'équilibre au **budget annexe déchets** pour 398 082€.

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2023	2024	Restes à financer
nouveau projet théâtre	35 700 000,00	22 533 439,93	8 000 000,00	5 166 560,07
Fonds de développement communautaire 2015-2021	1 989 767,28	1 788 152,15	0,00	201 615,13
Fonds de développement communautaire 2021-2026	2 238 000,00	485 385,75	415 000,00	1 337 614,25
Programmes de rénovation urbaine	9 800 000,00	2 955 776,40	3 079 000,00	3 765 223,60
Concession d'aménagement zac vallées du thérain	4 965 651,00	3 375 000,00	540 000,00	1 050 651,00
Aides à l'habitat (2021-2026)	8 538 290,00	3 891 631,94	1 275 000,00	3 371 658,06
Pole d'échange multimodal	4 662 400,00	207 800,00	200 000,00	4 254 600,00
PLUi	870 000,00	362 595,73	460 000,00	47 404,27
Innovation agricole	700 000,00	547 388,23	0,00	152 611,77
Schéma directeur eaux pluviales	450 000,00	239 389,08	107 000,00	103 610,92
Eaux pluviales programme pluriannuel 2021-2026	6 000 000,00	686 939,58	400 000,00	4 913 060,42
Voirie fonds de concours 2021-2026	1 200 000,00	344 553,19	200 000,00	655 446,81
SIG	918 512,00	91 452,64	608 800,00	218 259,36
Immobilier d'entreprises	645 000,00	230 000,00	35 000,00	380 000,00
Zones d'activités économiques	8 000 000,00	2 125 726,61	150 000,00	5 724 273,39
Equipements de santé	400 000,00	67 280,71	70 900,00	261 819,29
Optimisation énergétique CVC (chauffage/ventilation/climatisation)	1 800 000,00	657 300,30	552 800,00	589 899,70
Requalification zac de Ther	13 200 000,00	10 087 598,16	1 160 000,00	1 952 401,84
ISAGRI	1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00
Dépenses imprévues investissement	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00

Ci-dessous un histogramme présentant les dépenses d'investissement par objectifs de la PPI. Pour chaque objectif, les trois principales dépenses sont indiquées. Le tableau complet de la PPI vous est présenté ensuite



Projet/programme/action	PPI 2021 - 2026 voté	REALISE 2021- 2023 (2023 estimatif)	BP 2024	SOLDE ppi 2025/2026
1-Prendre soin de l'Homme et de la Nature	37 855 005	10 752 079	9 220 782	17 882 144
1.1-Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la citoyenneté	9 706 587	1 079 394	4 800 900	3 826 293
1.1.1 -Promouvoir une politique inclusive	2 100 000	36 220	60 000	2 003 780
1.1.2- Entretenir et rénover les équipements de proximité	7 138 807	827 393	4 626 000	1 685 414
1.1.3-Favoriser une offre de services de proximité	467 780	215 781	114 900	137 099
1.2-Conforter l'offre de logements sur le territoire	15 293 225	6 245 095	2 899 000	6 149 130
1.2.1- Soutenir la construction et la rénovation de logement	15 293 225	6 245 095	2 899 000	6 149 130
1.3-Préserver l'environnement	12 855 193	3 427 589	1 520 882	7 906 722
1.3.1- Encourager le bas carbone	3 223 569	1 748 549	612 800	862 220
1.3.2- Entretenir durablement les espaces	61 624	5 543	3 000	53 081
1.3.3- Aménager durablement les réseaux d'eaux et d'assainissement	6 720 000	926 329	507 000	5 286 671
1.3.4-Encourager les initiatives et les comportements durables	2 850 000	747 169	398 082	1 704 749
2 - Prendre soin des communes et de la ruralité	15 517 770	3 929 896	3 018 550	8 569 324
2.1-Mettre en valeur le territoire	11 742 770	3 929 896	2 020 000	5 792 874
2.1.1- Aménager le territoire	4 229 343	1 472 431	1 425 000	1 331 912
2.1.2-Aménager l'espace urbain	7 513 427	2 457 465	595 000	4 460 962
2.2-Promouvoir de nouvelles mobilités	3 775 000	-	998 550	2 776 450
2.2.1-Aménager et animer le territoire	3 775 000	-	998 550	2 776 450
3-Conforter l'attractivité de notre territoire	40 273 970	20 696 977	10 313 800	9 263 193
3.1-Assurer un développement harmonieux du territoire	1 993 057	478 353	353 000	1 161 704
3.1.1-reconcilier économie et écologie	319 695	203 016	-	116 679
3.1.2-Promouvoir l'éco-tourisme	788 362	92 631	333 000	362 731
3.1.3- Encourager le dynamisme de l'agglomération	885 000	182 706	20 000	682 294
3.2-Affirmer l'identité du territoire	13 709 135	4 718 210	8 469 800	521 125
3.2.1- Promouvoir les équipements rayonnants	13 709 135	4 718 210	8 469 800	521 125
3.3-Promouvoir un développement économique clé des transitions et de la résilience territoriale	24 571 778	15 500 413	1 491 000	7 580 365
3.3.1- promouvoir et développer un enseignement supérieur de qualité et une offre de formation diversifiée	3 115 364	2 201 326	86 000	828 038
3.3.2- Accompagner la création d'emploi par la requalification des locaux et zones d'activité	21 456 414	13 299 087	1 405 000	6 752 327
4-Promouvoir une administration durable	6 669 531	1 531 887	1 727 510	3 410 134
4.1-Garantir la santé des agents et leur sécurité au travail	262 169	58 199	20 340	183 630
4.1.1- Développer une politique de prévention	44 000	7 048	340	36 612
4.1.2- Garantir la sécurité pour tous	218 169	51 151	20 000	147 018
4.2-Contribuer à la préservation de l'environnement	1 039 781	329 496	131 060	579 225
4.2.1- renouvellement des matériels	1 039 781	329 496	131 060	579 225
4.3-Améliorer la qualité de vie au travail	4 877 354	1 144 192	1 526 110	2 207 052
4.3.1- aménager les espaces de travail	1 737 140	182 896	343 600	1 210 644
4.3.2-Développer de nouvelles technologies	3 114 785	956 250	1 178 880	979 655
4.3.3- Encourager les mobilités douces	25 429	5 047	3 630	16 752
4.4-Dépenses imprévues	490 227	-	50 000	440 227
4.4.1-Provisions pour imprévus	490 227	-	50 000	440 227
Total général	100 316 276	36 910 838	24 280 642	39 124 796

2.3 LES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS – CHAPITRES 45

Il s'agit d'une opération réalisée pour le compte de l'Etat dans le cadre de notre délégation d'aide à la pierre. Ainsi, l'agglomération reverse-t-elle les subventions de l'Etat aux particuliers. Cette opération est, de fait, équilibrée en dépense et recettes et prévue pour 500 000 €.

2.5 LES CHAPITRES 26 (PARTICIPATIONS) ET 27 (AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES) : 46 000 €

Ces deux inscriptions concernent notre participation au capital de la SEM Energies du Beauvaisis qui a remporté l'AMI photovoltaïque. Cette SEM est constituée entre :

- La SEM Energies Haut de France, société d'économie mixte qui investit dans les sociétés de projets de production d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur fatale sur les cinq départements des Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise et Somme). Elle est particulièrement présente dans les filières de la production d'électricité (installations solaires photovoltaïques au sol, sur ombrières de parking et sur toitures, petites centrales hydroélectriques), la production et la distribution de bioGNV ou d'hydrogène, la production et la distribution de chaleur et la récupération de chaleur fatale. Son capital est détenu par la Région Hauts-de-France, des collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole, le Crédit Coopératif et l'association Energie Partagée Investissement. Elle développe également des projets de production solaire photovoltaïque et hydroélectrique, tant avec des acteurs publics que privés.
- Sunelis, société spécialisée dans la conception, la réalisation et la mise en service de centrales photovoltaïques est basée à Fretin, dans le département du Nord. Elle aura en charge le développement, le financement, la construction et l'exploitation des installations de production solaire photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et les parkings des territoires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- KDE Energy France, bureau d'études et développeur régional qui sera mandaté pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre sur la durée du développement et de la construction du projet
- La Communauté d'agglomération
- La Ville de Beauvais
- Le Syndicat d'énergie de l'Oise

La participation de la Ville de Beauvais, de la CAB et du SE 60 devrait atteindre 30% du capital. L'objet de cette société sera la production, la récupération, la distribution et l'avitaillement d'énergies par l'exploitation de systèmes énergétiques non polluants, d'origine renouvelable, notamment l'étude, le développement, le financement, la construction, l'exploitation et la promotion d'installations énergétiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la valorisation et la commercialisation de l'énergie produite par ces installations ;

2.4 LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 040 ET 041

Ces dépenses d'ordre sont prévues à hauteur de 2 476 198 € et trouvent leur contrepartie en recettes.

II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire M57 et proposés en budget annexe par choix de la collectivité afin d'identifier le coût d'une compétence (déchets) ou celui d'une zone d'activités. Ils peuvent faire l'objet de subventions d'équilibre du budget principal.

A- LE BUDGET DECHETS

Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	var.	Explications
73	TEOM	7 647 816	7 873 631	3%	Prévue en augmentation de 225 815 € compte tenu de la revalorisation des bases selon l'inflation
74	Subventions d'exploitation	250 000	250 000	0%	Soutien de nos partenaires sur le tri et le recyclage (estimé en augmentation compte tenu des réalisés des années précédentes)
70	Recettes déchetterie et revente matériaux	150 000	155 000	3%	Recettes déchetterie et recyclerie
77	Subventions d'exploitation	5 198 025	5 062 769	-3%	Participation du budget principal de l'agglo (diminution de 135 k€)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 505	8 505	0%	Amortissement des subventions
	Total recettes de fonctionnement	13 254 346	13 349 905	0,72%	-
011/611	Prestation de service	11 050 700	11 209 450	1%	La collecte et le traitement représentent 95% des charges à caractère général. L'augmentation est contenue à 1%.
011/60628	autres fournitures non stockées	234 000	130 000	-44%	Achat de sacs pour la collecte des déchets verts. Cette dépense sera éventuellement réajustée au BS
011/62871	Remboursement de frais au budget principal	249 318	274 250	10%	Comme les autres budgets annexes, il s'agit de rembourser le poids du budget sur les frais des services dits transverses (direction générale, finances, juridique, services informatiques), ce poids est calculé au prorata des mouvements comptables et du nombre d'agents du service.
011	Diverses charges à caractère général	252 410	187 019	-26%	Il s'agit des dépenses générales nécessaires au bon exercice de la compétence : entretien et maintenance, fluides, communication...
012	Charges de personnel	1 040 988	1 255 274	21%	En hausse du fait des différentes mesures gouvernementales de 2023 sur les hausses du point d'indice,

					l'ajout de 5 points d'indice en 2024 et la hausse du RIFSEEP au 01/01/2024
65	Autres charges de gestion courante	15 312	93 912	513%	Regroupe essentiellement les subventions attribuées (Emmaus, Ateliers de la bergerette, cos), 30 000 € correspondent à une subvention 2023 non versée. L'évolution tient aussi compte de l'augmentation des activités des associations
042	Dot.Amortis.sur immob.	411 618	200 000	-51%	Amortissements des biens renouvelables. Le montant 2023 intégrait un "rattrapage" sur des biens transférés du budget principal, il n'y a pas lieu de le prévoir en 2024
	Total dépenses de fonctionnement	13 254 346	13 349 905	0,72%	-
13	Subventions d'investissement	151 487	493 305	226%	Subvention d'équilibre du budget principal. Variation due à la diminution des amortissements
024	Produits des cessions	5 000	-	-100%	Cession d'un véhicule
10222	FCTVA	100 000	100 000	0%	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	411 618	200 000	-51%	
	Total recettes d'investissement	668 105	793 305	18,74%	-
20	Immobilisation incorporelles	30 000	110 000	267%	Frais d'études
2188	Autres immobilisation corporelles	500 000	603 800	21%	Achats de bacs roulants, de colonnes à verres et de colonnes enterrées
21	Autres	129 600	71 000	-45%	Travaux sur les déchetteries et autres points d'apport volontaire,
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 505	8 505	0%	
	Total dépenses de fonctionnement	668 105	793 305	18,74%	-

B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE

Ces budgets couvrent les zones d'activités en cours de travaux et de commercialisation et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité conduit en fonctionnement à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Seules vous sont présentées les opérations réelles.

Ces budgets apparaissent sous la forme d'un bilan prévisionnel de zone. Le résultat de clôture estime le déficit qui sera à financer par le budget principal.

1 – LA ZONE DU HAUT VILLE (LES LARRIS)

Objet	Dépenses	Recettes	Commentaires
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2023		-778 538	
<u>2024</u>			
Travaux de revêtement	100 000		
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	195 900		
Cessions parcelles		464 266	Budget primitif - inscription des recettes dans la limite des dépenses
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2024		-610 172	
<u>2025</u>			
Travaux de revêtement	70 000		
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	130 000		
Remb. avance budget principal	2 050 000		
Cessions parcelles		871 000	
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2025		-1 989 172	Bilan prévisionnel de clôture

2 – LA ZONE DE BEAUVAIS TILLE – NOVAPARC

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2023		-2 762 279
<u>2024</u>		
divers travaux	180 000	
Aménagement (Fouilles+ redevance)		
études de sols, fouilles, ,,,	1 119 500	
Eclairage public	13 600	
Dépenses diverses	24 000	
Remboursement emprunt	222 587	
Intérêts emprunts	93 543	
Acquisitions et cessions de terrains	2 050 000	435 680
Versements avances du budget principal		
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2024		-6 029 829
<u>2025 à 2038 :</u>		
Acquisitions et cessions de terrains		18 888 280
Travaux aménagements	25 887 732	

Etudes		
Frais divers (archéo, intérêt emprunt, taxes foncières, éclairage public, ...)	8 339 804	
Convention participation terrains hors maîtrise foncière CAB		1 514 038
Remboursement avances du budget principal +remboursement emprunt	8 206 653	
Résultat de clôture au 31/12/2038 (déficit prévisionnel) (1)		-28 061 700

43 - LA ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC

Objet	Dépenses	Recettes	commentaires
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2023		-584 840	
2024			
Divers travaux			
Frais de fonctionnement	15 400	5	Espaces verts, Eclairage public, taxe foncière
Cessions parcelles			
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2024		-600 235	
2025 - 2026			
Divers travaux	356 651		Renforcement réseau électrique (travaux probablement nécessaires - estimation à revoir selon programme)
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	20 000		Hyp. de 10k€/an
Cessions parcelles (29€ / m ²)		870 000	La vocation de la zone étant spécifique, le rythme de la commercialisation ne peut être déterminé précisément (marché de niche).
Résultat de clôture au 31/12/2025		-106 886	

54 - LA ZONE DE SAINT MATHURIN

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2023		-1 464 456
2024		
Travaux (1)	1 800 000	
Etudes, fouilles	27 000	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP,...)		
Terrains		2 886 912
Emprunts		
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2024		-404 544
2025 à 2027		
Travaux (1)	951 472	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP)	187 082	
Cessions parcelles		964 188
Résultat de clôture au 31/12/2027 (déficit prévisionnel)		-578 909

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 8 décembre 2016

Il s'agit des zones communales transférées en 2018 conformément à la loi NOTRe.

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2023		-870 851
<u>2024</u>		
Travaux	80 000	
Frais divers	20 000	
Ventes de parcelles		1 217 265
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2024		246 414
<u>2025</u>		
Travaux	200 000	
Frais divers	50 000	
Ventes de parcelles		0
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2025		-3 586

III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire M4 et érigés réglementairement en budget annexe.

Le financement d'un SPIC est en principe assuré

- Par les redevances des usagers (art. L. 2224-1) : budgets annexe assainissement, eau potable, SPANC et GNV
- Par dérogation à ce principe, par des subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe SPIC dans les cas limitativement énumérés à l'article L. 2224-2 du CGCT : budget annexe transports.

A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	var.	Explications
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	6 596 110	6 816 560	3%	La redevance assainissement pour 6 M€ finance à 83% ce budget, la participation des constructeurs et le remboursement des branchements à hauteur de 685 k€ et 9%
77	Produits exceptionnels	105 000	40 000	-62%	Remboursement de la HPCE TICPE
74	Subventions d'exploitation	322 500	19 550	-94%	Dont 250 k€ de prime d'épuration en 2023 versée par l'Etat
--	Autres recettes	7 100	2 000	-72%	
042	Quote part subvent° d'investi	383 092	384 793	0%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
	total recettes de fonctionnement	7 413 802	7 262 903	-2%	-
011	Charges à caractère général	3 224 409	3 255 280	1%	Analyses et traitement des eaux usées, Charges de fonctionnement des STEP, des réseaux et des canalisation, traitement des boues.

012	Charges de personnel	1 578 418	1 612 303	2%	Frais de personnel en augmentation pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice, de l'indice GVT, de la hausse du RIFSEEP...
65	Autres charges de gestion courante	16 942	11 012	-35%	Subventions au COS. Les admissions en non-valeur inscrites en 2023 pour un montant de 9 680 € seront inscrites au BS 2024 selon les informations données par le SGC.
67	Charges exceptionnelles	30 000	30 000	0%	Enveloppe prévue pour d'éventuels intérêts moratoires et recettes sur exercices antérieurs annulés. Ces dernières concernent surtout des changements de propriétaires facturés pour des branchements.
66	Intérêts des emprunts et dette	483 760	393 684	-19%	Selon échéancier des emprunts en cours.
042	Dota.Amortis.sur immob.	1 643 716	1 668 718	2%	Total des amortissements des biens renouvelables
023	Virement à la section d'investissement	436 557	291 906	-33%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement)
	Total dépenses de fonctionnement	7 413 802	7 262 903	-2%	-
13	Subventions d'investissement	934 000	790 000	-15%	Subventions de l'agence de l'Eau
16	Emprunts en euros	7 654 126	7 749 788	1%	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement. Celui-ci sera revu lors du budget supplémentaire et de la reprise de résultat 2022.
45	Opérations d'investissement sous mandats	328 000	267 000	-19%	Travaux pour comptes de tiers. Le détail par opération est indiqué en annexe de la maquette budgétaire.
21	Autres	20 000	-	-100%	
041	Opération d'ordre à l'intérieur d'une même section	462 970	400 000	-14%	Il s'agit des remboursements des avances sur marchés publics - Contrepartie en dépenses d'investissement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 643 716	1 668 718	2%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811)
021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	436 557	291 906	-33%	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en dépense de fonctionnement)
	Total recettes d'investissement	11 479 369	11 167 412	-3%	-
20	Immobilisation incorporelles	861 000	1 260 000	46%	Etudes préalables aux travaux, études hydrauliques
21	Immobilisation corporelles	3 444 807	4 391 250	27%	4 M€ pour les travaux annuels sur les STEP, les branchements et les réseaux : mises en conformité, extensions Le reste pour le renouvellement des équipements

23	Immobilisations cours	3 567 000	2 113 000	-41%	Il s'agit de gros travaux pluriannuels sur les réseaux et les STEP. En 2024 sont prévus des travaux de création de réseaux pour 1 M€, des travaux de reconstruction de la STEP de la Neuville en Héz (ce projet est lié à une autorisation de programme) également pour 1 M€
16	Emprunts et dettes assimilés	2 432 500	2 351 369	-3%	Selon échéancier des emprunts en cours
45	Opérations d'investissement sous mandats	328 000	267 000	-19%	Comptes de tiers (cf explications en ressources d'investissement ci-dessus)
041	Opération d'ordre à l'intérieur d'une même section	462 970	400 000	-14%	Remboursement des avances sur marchés publics - Contrepartie en dépenses d'investissement
040	Amortissement des subventions	383 092	384 793	0%	Amortissement des subventions perçues finançant des biens eux-mêmes amortissables, contrepartie en recettes de fonctionnement
	Total dépenses d'investissement	11 479 369	11 167 412	-3%	-

3 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2023	2024	Restes à financer
STEP la Neuville en Hez	4 778 000,00	2 788 502	1 000 000	989 498

B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Ce budget présente un équilibre en fonctionnement de 79 944 €. La redevance d'assainissement non collectif finance les frais de personnel (67 500 €), les frais de gestion (5 439 €) et les achats de matériels (4 000 €). Une enveloppe de réserve est inscrite sur les dépenses exceptionnelles (2 000 €) sur le chapitre 77.

La section d'investissement est consacrée aux opérations pour compte de tiers (5 000€).

C- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget est présenté par politique publique. Le tableau ci-dessous synthétise les programmes.

	Dépenses			Recettes		
	2023	2024	Var°	2023	2024	Var°
FONCTIONNEMENT	1 400 812	1 489 392	6%	1 400 812	1 489 392	6%
EA0000/MOYENS GENERAUX	391 388	403 424	3%	1 353 720	1 425 500	5%

Les redevances "eau" et "pollution" financent l'intégralité du budget. En dépenses, il s'agit du fonctionnement général des services : Frais de personnel, intérêts d'emprunt

EA2000/EXPLOITATION	94 400	229 850	143%			-
<p>Les dépenses couvrent l'ensemble des frais spécifiques à l'exercice de la compétence (entretiens des réseaux, achats d'eau...). L'inscription de dépenses complémentaires est proposée afin de faire face à d'éventuelles dépenses nouvelles sur le chapitre 011. En 2023, ces dépenses avaient été inscrites à l'occasion du BS pour la mise en place d'un traitement en urgence à l'usine de Litz ou l'achat de filtres.</p>						
9999 /MOUVEMENTS D'ORDRE (AMORTISSEMENTS)	534 503	818 603		47 092	63 892	
<p>Une augmentation de 300 000 € est inscrite sur les amortissements pour comptabiliser ces opérations sur les biens transférés suite à la prise de compétence en 2021.</p>						
Virement section d'investissement	380 521	37 515	-90%			-

	Dépenses			Recettes		
	2023	2024	Var°	2023	2024	Var°
INVESTISSEMENT	7 469 332	7 031 705	-6%	7 388 343	7 031 705	-5%
EA0000/MOYENS GENERAUX	470 500	398 813	-15%	2 708 000	1 772 000	-35%
<p>En dépenses, il s'agit du remboursement du capital (375 K€) de l'emprunt et de l'acquisition de matériel pour le fonctionnement général du service. En recettes, il s'agit des subventions de l'Agence de l'eau.</p>						
EA2000/EXPLOITATION (matériels)	5 000	1 005 000	20000%			-
<p>Reprise du parc de compteurs suite à la fin de la DSP de la ville de Beauvais</p>						
EA3000/RENOUVELLEMENT ET AMELIORATION DU PATRIMOINE	2 269 000	1 664 000	-27%			-
<p>Travaux de renforcement de réseaux et travaux sur les réservoirs</p>						
EA4000/PROTECTION ET SECURISATION DES RESSOURCES EN EAU	4 419 000	3 900 000	-12%			-
<p>Travaux d'interconnexion de réseaux entre les communes et travaux de forage, entretien des réseaux et études</p>						
OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	6 300	0	-100%	6 300	0	-100%
9999 /MOUVEMENTS D'ORDRE (AMORTISSEMENTS)	299 532	63 892		786 943	818 603	

Une augmentation de 300 000 € est inscrite sur les amortissements pour comptabiliser ces opérations sur les biens transférés suite à la prise de compétence en 2021.

1068 - réserve (correction, par le SGC des résultats d'investissement transférés suite à la prise de compétence),					4 966	
Virement de la section de fonctionnement			-	299 532	37 515	-87%
Emprunt d'équilibre			-	3 587 568	4 398 621	23%

D- LE BUDGET ANNEXE MOBILITES TRANSPORTS

Ce budget est présenté par politique publique. Le tableau ci-dessous synthétise les programmes

	DEPENSES			RECETTES		
	2023	2024	Var°	2023	2024	Var°
FONCTIONNEMENT	11 915 410	13 265 952	11%	11 915 410	13 265 952	11%
MO00 - MOYENS GENERAUX	229 209	346 408	51%	8 043 315	8 526 000	6%
<p><i>Le versement mobilité finance l'ensemble du budget. Il est prévu à hauteur de 8,5 M€ en augmentation de 6% compte tenu du réalisé 2023.</i></p> <p><i>En dépenses, il s'agit des frais pour le bon fonctionnement du service (frais de personnel, fluides, ...). L'augmentation est liée à celle des frais de personnel (hausse valeur du point, RIFSEEP...)</i></p>						
MO10 -SUBVENTIONS	80 000	80 000	0%	17 500	19 500	11%
<p><i>Subvention à l'association Beauvélo (50 k€, dont 19 500 € proviennent du SMTCO) et aux particuliers pour l'acquisition de vélos (30k€ en augmentation de 20 k€).</i></p>						
MO20 - Concession de service public (urbain/scolaire/interurbain)	9 356 607	10 241 683	9%	2 541 898	2 484 018	-2%
<p><i>Les recettes proviennent essentiellement de la compensation régionale. Concernant les dépenses, l'augmentation des dépenses provient de l'actualisation de la contribution, du financement de l'enquête clients mystère mise en œuvre au 01/01/2024 (nouvelle disposition contractuelle) et du dispositif d'intégration tarifaire réseau SNCF (billet de train à 1 €) + reprise de la livrée des bus Corolis.</i></p>						
MO30 - CARS	100 000	104 000	4%	80 000	91 000	14%
<p><i>Prestations effectuées pour le compte des communes et entièrement remboursées (90 k€) et 14 k€ sont prévus pour des services spéciaux dans les communes</i></p>						
MO40 - VELO	132 300	161 900	22%	6 000	33 000	450%
<p><i>Frais de fonctionnement de la vélostation, des abris vélos et des services offerts aux cyclistes (réparations, formation) avec la reprise des marquages existants, et la mise en œuvre d'un événement « Mai à vélo » (projet subventionné par l'ADEME).</i></p>						
MO50 - VOITURE	852 183	1 200 847	41%	300 000	564 098	88%

Application Klaxit. Le succès de cette application implique une importante augmentation de la dépense (à noter une inscription supplémentaire de 364 k€ au BS 2023). Pour 2024, il est prévu une modification des critères d'éligibilité : diminution de 4 à 2 trajets quotidiens et suppression du corridor Campus / Centre-Ville.
En termes de recettes, la participation de l'Etat via le dispositif « Fonds Verts » serait maintenu en 2024 à 50 % des dépenses, soit 564 k€.

Opération d'ordre	1 165 111	1 131 114	-3%	406 843	463 944	14%
-------------------	-----------	-----------	-----	---------	---------	-----

Les dépenses d'amortissement trouvent leur contrepartie en recette d'investissement et permettent de financer cette section.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL				519 854	1 084 392	109%
------------------------------------------------------	--	--	--	----------------	------------------	-------------

L'augmentation générale de toutes les dépenses n'étant pas financée par des recettes suffisantes, il convient d'augmenter la participation du budget principal de 564 538 €.

	DEPENSES			RECETTES		
	2023	2024	Var°	2023	2024	Var°
INVESTISSEMENT	2 452 310	2 503 664	2%	2 452 310	2 503 664	2%
MO00 - MOYENS GENERAUX	2 100	1 910	-9%	100 000	1 000	-99%
<i>Achats divers en dépenses. FCTVA en recettes</i>						
MO20 - Concession de service public (urbain/scolaire/interurbain)	1 492 367	1 295 130	-13%	454 866	373 000	-18%
<i>Il est prévu le paiement de 2 bus GNV et d'un minibus (842 000 €) et 555 000€ pour la mise en accessibilité des quais et l'achat de poteaux d'arrêt. Le reste couvre l'aménagement des bus. Dépenses financées par le SMTCO et par l'Etat .</i>						
MO40 - VELO	536 000	727 680	36%	232 333	0	-100%
<i>Avancement des études et travaux du projet Trans'Oise et stationnement vélo (équipement en vidéosurveillance des consignes + déploiement de consignes / stationnements vélos aux ST et à l'Hôtel de la CAB). Réalisation d'un schéma directeur cyclable. Il n'est pas prévu de financement en 2024 sur ces dépenses</i>						
MO50 - VOITURE	15 000	15 000	0%	0	0	
<i>Travaux sur les aires de covoiturage</i>						
Opération d'ordre	406 843	463 944	14%	1 165 111	1 131 114	-3%
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL				500 000	998 550	100%
<i>Logiquement, la participation du budget principal doit augmenter puisque les dépenses sont en augmentation alors que les recettes diminuent</i>						

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2023	2024	Restes à financer
Acquisition de bus	9 000 000,00	1 179 347	610 000	7 210 653
PLUi - plan de déplacement	350 000,00	120 774	95 130	134 096
Travaux d'aménagement Trans'oise	1 320 000,00	3 704	273 000	1 043 296

E- La station Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)

La vente de gaz pour 571 000 € finance le fonctionnement de la station (fluides, maintenance, rémunération de l'exploitant) et l'achat de gaz.

Si on ajoute les mouvements comptables d'ordre, la section de fonctionnement atteint 606 316 €.

La section d'investissement atteint quant à elle 119 311 € avec 84 000 € pour des travaux sur la station. Le reste couvre les opérations d'ordre.

III – ELEMENTS D'ANALYSE BUDGETAIRE

A/ CONSOLIDATION DES BUDGETS

Les montants consolidés des budgets primitifs 2024, totalisant les mouvements réels et d'ordre, sont de :

	Fonctionnement		Investissement		Total		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	VAR°
TOTAL	120 009 678	123 224 362	57 556 586	57 072 099	177 566 264	180 296 461	2%
Budget Principal	74 863 492	78 698 879	27 322 079	29 510 172	102 185 571	108 209 051	6%
Déchets	13 254 346	13 349 905	668 105	793 305	13 922 451	14 143 210	2%
Haut Villé	509 030	591 800	254 515	295 900	763 545	887 700	16%
Zone Beauvais-Tillé	5 764 135	4 009 866	5 703 335	3 703 230	11 467 470	7 713 096	-33%
Zone d'Activités Technologiques	11 230	15 405	11 225	15 400	22 455	30 805	37%
Zac Saint Mathurin	3 612 010	3 654 000	1 806 005	1 827 000	5 418 015	5 481 000	1%
ZA Transférées	630 000	200 000	315 000	100 000	945 000	300 000	-68%
Assainissement	7 413 802	7 262 903	11 479 369	11 167 412	18 893 171	18 430 315	-2%
Eau potable	1 400 812	1 489 392	7 469 332	7 031 705	8 870 144	8 521 097	-4%
SPANC	65 100	79 944	20 000	5 000	85 100	84 944	0%
Transports	11 915 410	13 265 952	2 452 310	2 503 664	14 367 720	15 769 616	10%
GNV	570 311	606 316	55 311	119 311	625 622	725 627	16%

B/ REPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS SUR 100 €

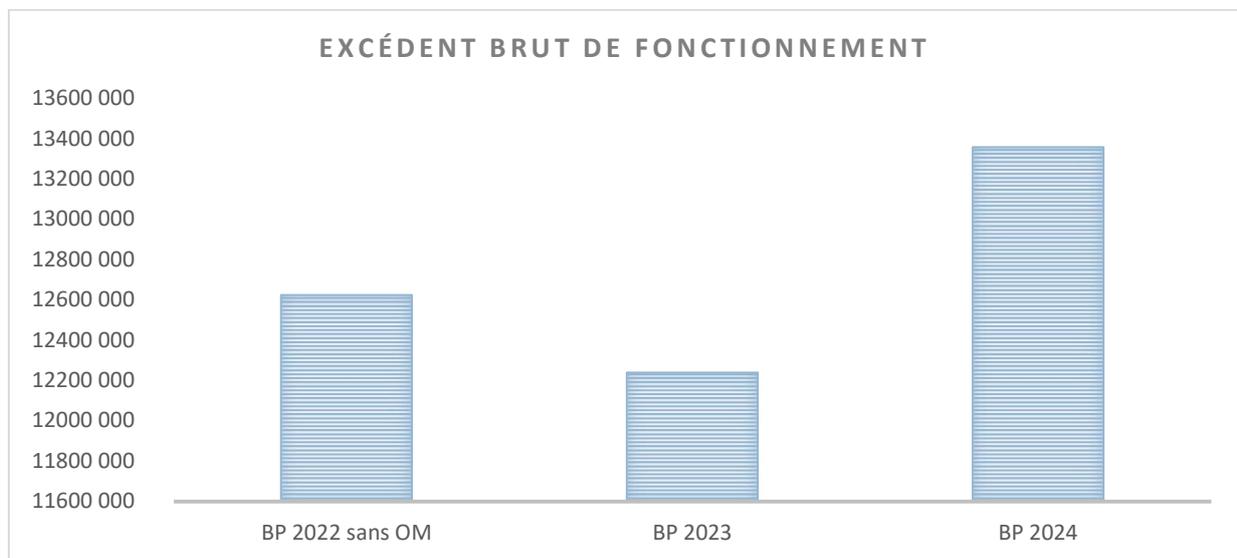
REPARTITION SUR 100 EUROS DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS (Fonctionnement + Investissement)

Répartition des dépenses			Répartition des recettes	
BP 2023	BP 2024		BP 2023	BP 2024
Reversement de fiscalité (1)				
18,06 €	18,10 €			
Culture			Impôts et taxes	
10,70 €	14,91 €		47,68 €	49,58 €
Assainissement - Politique de l'eau			Etat (2)	
15,55 €	14,41 €		20,29 €	20,18 €
Transport			Emprunts	
9,63 €	10,24 €		19,17 €	16,20 €
Déchets			Usagers	
9,22 €	9,35 €		3,55 €	3,53 €
Economie - Commerce - Tourisme			Communes membres (7)	
15,61 €	8,89 €		2,63 €	2,75 €
Aménagement & Habitat			Région	
5,59 €	7,23 €		2,00 €	2,35 €
Sport & Jeunesse			Autres subventions	
5,20 €	6,93 €		1,47 €	1,82 €
Dettes			Cessions	
4,73 €	4,58 €		1,77 €	1,81 €
Sécurité			Département	
4,16 €	4,37 €		0,76 €	1,01 €
Santé & Action sociale			Divers	
0,22 €	0,36 €		0,68 €	0,77 €
Enseignement				
0,81 €	0,34 €			
Environnement				
0,51 €	0,28 €			

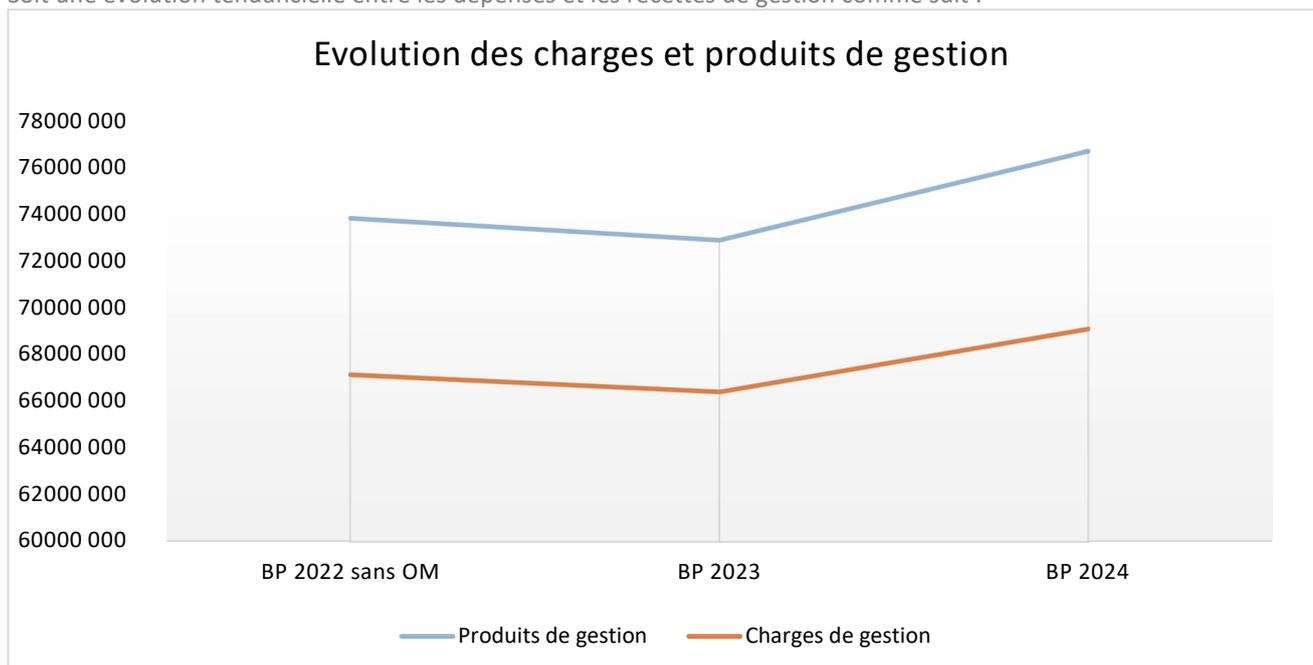


Les éléments suivants doivent permettre d'apprécier en tendance prévisionnelle la situation financière de l'agglomération. A noter qu'un certain nombre de ratios et notamment le taux d'épargne brute, les capacités d'autofinancement brute et nette (CAF brute/nette), ainsi que les ratios relatifs à la dette ne peuvent s'apprécier qu'à la clôture budgétaire.

Tout d'abord, il convient de réaliser un focus sur l'excédent brut de fonctionnement. Il s'agit de l'épargne de gestion courante, c'est-à-dire hors éléments financiers et exceptionnels. Le maintien de l'autofinancement brut prévisionnel est d'abord fonction de la stabilité de l'excédent brut de fonctionnement. Celui-ci enregistre une augmentation en 2024 (+734 k€) provenant d'une hausse des recettes (+2.87 M€) plus importante que celle des dépenses (+2.36 M€).



Soit une évolution tendancielle entre les dépenses et les recettes de gestion comme suit :



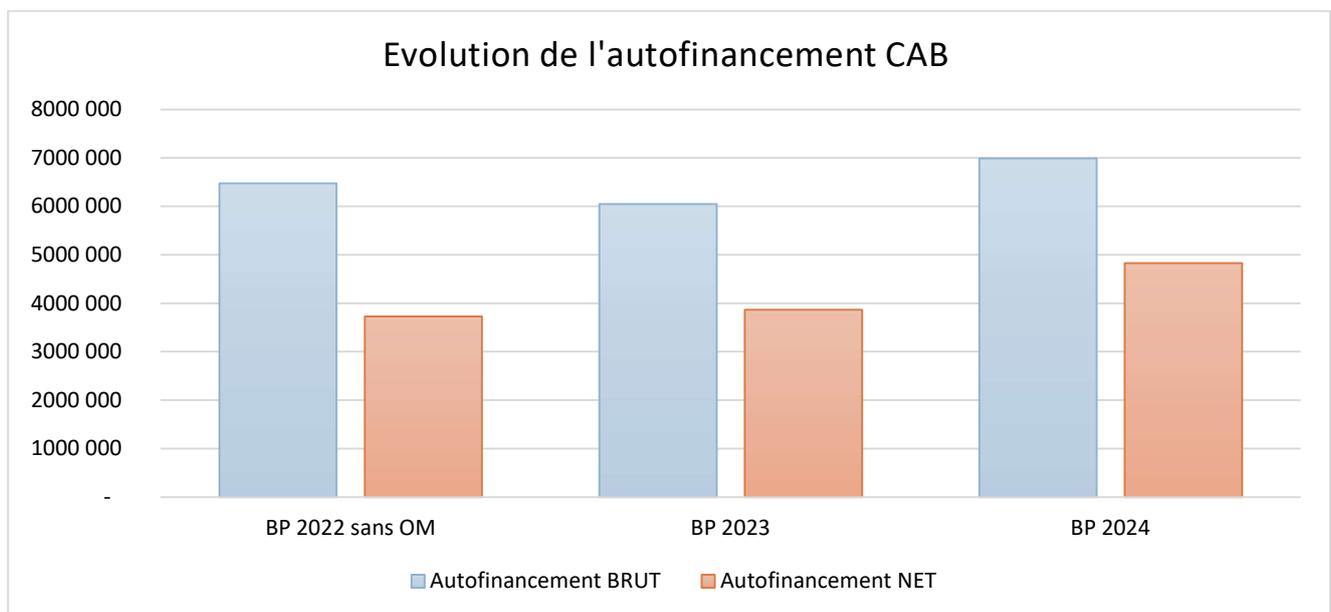
Au niveau des intérêts de la dette, le recours à l'emprunt en décembre 2023 entraîne une hausse de cette dépense en 2024 de 180 k€.

L'épargne brute qui correspond à l'excédent brut de fonctionnement augmenté des charges financières et des éléments exceptionnels, s'établit pour 2024 à 6.99 M€ contre 6.05 M€ en 2023, soit une hausse de 15.61%.

Le désendettement en 2024 est estimé à 26 k€. En effet, pour rappel, 3 emprunts d'un total de 10 M€ ont été souscrits en décembre 2023.

Après remboursement du capital amorti de l'emprunt, l'autofinancement net destiné à financer les investissements s'élève à 4 832 845 €, en augmentation de 965 608 k€ par rapport à 2023.

Cette évolution favorable des autofinancements s'explique principalement par l'impact de l'inflation sur les recettes fiscales et une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement.



Le niveau de l'autofinancement net a une incidence directe sur l'évolution du besoin de financement¹ hors prélèvement sur fonds de roulement.

¹ Le besoin de financement correspond au flux net de dette soit une déduction des nouveaux emprunts (flux) via les remboursements en capital de la dette (stock).



Le recours à l'emprunt diminue de 22 % par rapport à 2023 et s'établit à 8 334 960 €. Cette situation s'explique par les recettes d'investissement attendues sur des opérations importantes telles que le théâtre pour 2,4 M€.

A noter qu'il ne s'agit que d'un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires.

D - RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT

Informations financières – ratios (1)		Valeurs	Moyennes (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	435,79	423,00
2	Produit des impositions directes/population	141,71	227,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	501,45	517,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	152,87	101,00
5	Encours de la dette / population	225,66	379,00
6	DGF/population	91,79	86,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	44,7%	39,3%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	90,9%	88,8%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	30,5%	19,5%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	45,0%	73,2%

(1) la numérotation de ratios est celle de l'ETAT

(2) Source : Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre en 2023 - DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles

(2) Les 10 ratios sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La maquette des budgets passés en M57 ne reprend pas les lignes 2023, celles-ci émanant de la M14.
Le tableau ci-dessous correspond à la transposition des natures et chapitres de la M14, sur la nomenclature M57.

Budget principal

Fonctionnement		BP 2023	BP 2024
Dépenses		74 863 492,00	78 698 879,00
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL		9 672 923,00	9 909 783,00
60228-AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES		-	2 000,00
6027-ALIMENTATION		800,00	800,00
6037-VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NUS		6 000,00	6 000,00
6042-ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)		15 000,00	15 000,00
60611-EAU ET ASSAINISSEMENT		174 136,00	154 200,00
60612-ENERGIE - ELECTRICITE		2 846 533,00	2 404 000,00
60613-CHAUFFAGE URBAIN		17 474,00	8 000,00
60621-COMBUSTIBLES		40 000,00	65 000,00
60622-CARBURANTS		96 400,00	16 100,00
60623-ALIMENTATION		14 840,00	16 470,00
60628-AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		106 980,00	128 740,00
60631-FOURNITURES D'ENTRETIEN		31 800,00	201 700,00
60632-FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		82 550,00	87 880,00
60636-HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL		29 280,00	30 430,00
6064-FOURNITURES ADMINISTRATIVES		32 510,00	32 900,00
6065-LIVRES, DISQUES, CASSETTES... (BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES)		159 200,00	136 100,00
6068-AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		40 900,00	38 400,00
6078-AUTRES MARCHANDISES		1 800,00	1 800,00
611-CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		1 884 408,00	2 043 702,00
6132-LOCATIONS IMMOBILIERES		84 100,00	288 400,00
61351-MATERIEL ROULANT		18 000,00	29 000,00
61358-AUTRES		69 980,00	78 470,00
614-CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		9 100,00	21 420,00
61521-TERRAINS		240 200,00	304 721,00
615221-BATIMENTS PUBLICS		73 588,00	55 320,00
615231-VOIRIES		299 750,00	284 250,00
615232-RESEAUX		374 000,00	200 000,00
61551-MATERIEL ROULANT		3 385,00	4 400,00
61558-AUTRES BIENS MOBILIERES		64 360,00	63 064,00

6156-MAINTENANCE	919 664,00	892 527,00
6161-MULTIRISQUES	65 358,00	113 000,00
617-ETUDES ET RECHERCHES	197 370,00	445 094,00
6182-DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	75 035,00	58 605,00
6184-VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	76 790,00	77 000,00
6185-FRAIS DE COLLOQUES ET DE SEMINAIRES	3 210,00	11 614,00
6188-AUTRES FRAIS DIVERS	15 600,00	13 500,00
62268-AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	116 160,00	99 610,00
6227-FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 000,00	2 000,00
6228-DIVERS	4 800,00	8 800,00
6231-ANNONCES ET INSERTIONS	61 100,00	61 370,00
6232-FETES ET CEREMONIES	15 900,00	15 950,00
6233-FOIRES ET EXPOSITIONS	131 850,00	121 750,00
6234-RECEPTIONS	102 250,00	129 690,00
6236-CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	129 860,00	151 766,00
6238-DIVERS	32 428,00	64 708,00
6241-TRANSPORTS DE BIENS	8 180,00	2 800,00
6247-TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	42 460,00	45 860,00
6251-VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	42 556,00	49 194,00
6261-FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	225 590,00	198 500,00
6262-FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	48 550,00	43 460,00
627-SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	23 130,00	4 100,00
6281-CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	84 795,00	200 408,00
6282-FRAIS DE GARDIENNAGE	43 910,00	46 740,00
6283-FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	191 233,00	120 370,00
62875-AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	116 200,00	118 200,00
62878-A DDES TIERS	2 700,00	2 400,00
63512-TAXES FONCIERES	72 900,00	87 000,00
6354-DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	20,00	50,00
6355-TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	50,00	100,00
637-AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	4 200,00	5 350,00
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 153 781,00	20 718 538,00
62121-PERSONNEL AFFECTE PAR BA NON DOTES DE LA PERSONNALITE MORALE	-	12 600,00
6215-PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRES DU GFP	8 000,00	1 657 500,00
6217-PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	1 735 000,00	110 000,00
6331-VERSEMENT MOBILITE	90 829,00	98 758,00
6332-COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	51 447,00	54 898,00
6336-COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL	192 191,00	216 159,00
6338-AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	30 278,00	32 921,00
64111-REMUNERATION PRINCIPALE	6 661 738,00	7 222 725,00

64112-SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	151 506,00	82 247,00
64113-NBI	-	81 844,00
64118-AUTRES INDEMNITES	1 893 669,00	2 013 148,00
64131-REMUNERATIONS	2 335 466,00	2 736 309,00
64132-SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	-	23 152,00
64138-PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	641 730,00	784 444,00
64168-AUTRES EMPLOIS AIDES	274 208,00	227 998,00
6417-REMUNERATIONS DES APPRENTIS	67 672,00	77 410,00
6451-COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	1 915 700,00	2 132 300,00
6453-COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 356 394,00	2 502 382,00
6454-COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	123 337,00	144 955,00
6455-COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	194 001,00	219 999,00
6456-VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	15 000,00	15 000,00
6457-COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	359,00	590,00
6458-COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	43 712,00	43 620,00
6472-PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	7 484,00	5 886,00
64731-VERSEES DIRECTEMENT	18 840,00	18 657,00
6475-MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	67 980,00	60 980,00
6478-AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	15 000,00	79 110,00
6488-AUTRES	262 240,00	62 946,00
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	23 102 001,00	23 337 796,00
7391111-DEGREVEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES EN FAVEUR DES JEUNES	500,00	500,00
7391118-AUTRES RESTITUTIONS AU TITRE DES DEGREVEMENTS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES	-	60 000,00
739211-ATTRIBUTION DE COMPENSATION	21 728 501,00	21 647 296,00
739212-DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	521 000,00	760 000,00
7392221-FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	650 000,00	600 000,00
7398-REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEVEMENTS DIVERS	202 000,00	270 000,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 052 863,00	14 564 931,00
6518-AUTRES (PRIMES, DOTS)	600,00	-
65312-FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	1 000,00	-
65315-FORMATION	20 000,00	-
6541-CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4 000,00	4 000,00
6542-CREANCES ETEINTES	1 000,00	1 000,00
6553-SERVICE D'INCENDIE	4 352 949,00	4 559 000,00
6561-ORGANISMES DE GROUPEMENT	536 998,00	282 598,00
657341-COMMUNES MEMBRES DU GFP	20 000,00	20 000,00
657358-AUTRES GROUPEMENTS	15 000,00	15 000,00
65736211-Subventions bud. annexes SPIC	-	5 062 769,00
65736221-Subventions budget annexes à caractère administratif	-	1 084 392,00

6573641-AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE	5 717 879,00	-
657382-ORGANISMES PUBLICS DIVERS	415 000,00	415 000,00
65741-SUBV. DE FONCTIONNEMENT AUX MENAGES	12 500,00	10 500,00
65748-AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 727 585,00	2 919 390,00
65818-AUTRES	157 752,00	157 170,00
65888-AUTRES	70 600,00	34 112,00
6586-FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	434 000,00	563 780,00
65311-INDEMNITES DE FONCTION	332 000,00	460 280,00
65312-FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	-	1 844,00
65313-COTISATIONS DE RETRAITE	22 000,00	27 140,00
65314-COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	80 000,00	54 516,00
65315-FORMATION	-	20 000,00
66-CHARGES FINANCIERES	440 700,00	621 096,00
66111-INTERETS REGLES A L'ECHANCE	435 500,00	591 975,00
66112-INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	5 200,00	- 10 879,00
6615-INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	-	40 000,00
67-CHARGES SPECIFIQUES	900,00	16 100,00
673-TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	900,00	16 100,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 918 664,00	3 798 693,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 918 664,00	3 798 693,00
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 087 660,00	5 168 162,00
6811-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	5 087 660,00	5 168 162,00
Recettes	74 863 492,00	78 698 879,00
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	44 500,00	70 000,00
6419-REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	44 500,00	70 000,00
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 661 470,00	5 995 751,00
7018-AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	1 500,00	1 500,00
70323-REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	20 000,00	20 000,00
7062-REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	286 900,00	287 220,00
70631-A CARACTERE SPORTIF	763 000,00	759 500,00
706888-AUTRES	110 500,00	134 000,00
7078-AUTRES MARCHANDISES	1 000,00	1 000,00
7083-LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	2 000,00	3 000,00
70841-AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES	81 130,00	-
708421-Mise a dispo personnel budgets annexes	-	12 200,00

70845-AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	3 199 000,00	3 354 950,00
70848-AUX AUTRES ORGANISMES	130 000,00	130 000,00
708721-Remboursement de frais BA	-	833 575,00
70872-PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES	743 090,00	-
70875-PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	203 700,00	293 200,00
70878-PAR DES TIERS	112 650,00	158 606,00
7088-AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D'OUVRAGES...)	7 000,00	7 000,00
731-FISCALITE LOCALE	17 924 150,00	15 591 224,00
73111-IMPOTS DIRECTS LOCAUX	11 511 600,00	12 196 750,00
73112-COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	3 660 550,00	-
73113-TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 800 000,00	1 950 000,00
73114-IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX	750 000,00	939 474,00
731721-TAXE DE SEJOUR	202 000,00	270 000,00
7318-AUTRES	-	235 000,00
73-IMPOTS ET TAXES	28 925 500,00	34 645 951,00
73211-ATTRIBUTION DE COMPENSATION	299 023,00	286 817,00
73221-FNGIR	9 442 477,00	9 442 477,00
732221-FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	1 070 000,00	1 090 000,00
7351-FRACTION COMPENSATOIRE DE LA TFPB ET TAXE HABITATION SUR RESIDENCES PRINCIPALES	-	14 885 482,00
7352-FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE	-	8 941 175,00
7358-AUTRES	18 114 000,00	-
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	19 866 727,00	19 913 839,00
741124-DOTATION D'INTERCOMMUNALITE DES EPCI	860 000,00	952 196,00
741126-DOTATION DE COMPENSATION DES EPCI	9 000 000,00	8 820 000,00
744-FCTVA	50 000,00	60 000,00
74718-AUTRES	916 406,00	1 154 685,00
7472-REGIONS	264 800,00	281 250,00
7473-DEPARTEMENTS	88 020,00	87 020,00
74741-COMMUNES MEMBRES DU GFP	1 900,00	-
74771-FONDS SOCIAL EUROPEEN	40 000,00	33 000,00
74772-FEDER	12 000,00	-
74778-AUTRES FONDS EUROPEENS	54 054,00	43 217,00
747888-AUTRES	320 976,00	218 900,00
748312-D.C.R.T.P.	4 965 571,00	4 965 571,00
74832-ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CVAE ET	3 200 000,00	3 200 000,00
74833-ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE FONCIERE	80 000,00	85 000,00
74836-ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	13 000,00	13 000,00
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	221 058,00	491 916,00

752-REVENUS DES IMMEUBLES	221 058,00	241 916,00
75888-AUTRES	-	250 000,00
77-PRODUITS SPECIFIQUES	265 000,00	14 000,00
75888-AUTRES	260 000,00	4 000,00
775-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 000,00	10 000,00
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 955 087,00	1 976 198,00
722-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 000,00	35 000,00
77681-NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENT	1 600 000,00	1 600 000,00
777-RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE	320 087,00	341 198,00

Investissement

Dépenses

	27 322 079,00	29 510 172,00
Opération d'investissement	21 950 235,00	22 884 010,00
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	651 487,00	1 396 632,00
20415331-BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	151 487,00	398 082,00
20415341-BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	500 000,00	998 550,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 231 000,00	2 207 332,00
1641-EMPRUNTS EN EUROS	2 184 000,00	2 157 812,00
165-DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	38 000,00	41 000,00
16818-AUTRES PRETEURS	9 000,00	8 520,00
45811621-DELEGATION AIDE A LA PIERRE 2016-2021	500 000,00	500 000,00
4581-OPERATIONS SOUS MANDAT	500 000,00	500 000,00
26-PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-	2 100,00
261-TITRES DE PARTICIPATION	-	2 100,00
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	43 900,00
2748-AUTRES PRETS	-	43 900,00
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 955 087,00	1 976 198,00
13911-ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	98 752,20	98 753,00
13912-REGIONS	14 090,00	14 090,00
13913-DEPARTEMENTS	3 355,00	3 355,00
139141-COMMUNES MEMBRES DU GFP	114 746,00	135 856,00
13918-AUTRES	89 143,80	89 144,00
198-NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	1 600 000,00	1 600 000,00
21318-AUTRES BATIMENTS PUBLICS	35 000,00	35 000,00
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	34 270,00	500 000,00
2313-CONSTRUCTIONS	34 270,00	500 000,00

Recettes		27 322 079,00	29 510 172,00
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		2 000 000,00	2 000 000,00
10222-FCTVA		2 000 000,00	2 000 000,00
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		5 844 764,00	9 170 357,00
1311-ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		3 396 764,00	4 637 460,00
1312-REGIONS		750 000,00	735 000,00
1313-DEPARTEMENTS		861 300,00	900 000,00
13141-COMMUNES MEMBRES DU GFP		366 700,00	245 000,00
1318-AUTRES		40 000,00	51 897,00
1321-ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		-	430 000,00
1322-REGIONS		-	628 000,00
1323-DEPARTEMENTS		-	493 000,00
13272-FEDER		430 000,00	850 000,00
13362-DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL		-	200 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		10 710 339,00	8 372 960,00
1641-EMPRUNTS EN EUROS		10 672 339,00	8 334 960,00
165-DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS		38 000,00	38 000,00
45821621-DELEGATION AIDE A LA PIERRE 2016-2021		500 000,00	500 000,00
4582-RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)		500 000,00	500 000,00
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 918 664,00	3 798 693,00
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 918 664,00	3 798 693,00
024-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		226 382,00	-
024-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		226 382,00	-
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		5 087 660,00	5 168 162,00
2802-FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCUMENTS D'		9 873,00	9 873,00
28031-FRAIS D'ETUDES		184 660,00	184 660,00
2804112-BATIMENTS ET INSTALLATIONS		54 432,00	54 432,00
2804132-BATIMENTS ET INSTALLATIONS		178 198,00	178 198,00
28041412-BATIMENTS ET INSTALLATIONS		344 807,00	344 807,00
28041413-PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL		8 162,00	8 162,00
28041512-BATIMENTS ET INSTALLATIONS		21 867,00	21 867,00
280415341-BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		93 633,00	93 633,00
280415342-BATIMENTS ET INSTALLATIONS		148 546,00	148 546,00
28041582-BATIMENTS ET INSTALLATIONS		282 293,00	282 293,00
28041583-PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL		150 984,00	150 984,00
2804182-BATIMENTS ET INSTALLATIONS		132 125,00	132 125,00
280421-BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		450,00	450,00
280422-BATIMENTS ET INSTALLATIONS		1 128 638,00	1 128 638,00
280423-PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL		353 764,00	353 764,00

2805-CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEUR	168 296,97	168 297,00
28121-PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	2 761,60	2 762,00
28128-AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	23 839,61	23 840,00
281351-BATIMENTS PUBLICS	531 118,76	611 619,00
28138-AUTRES CONSTRUCTIONS	53 748,00	53 748,00
28145-CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - INSTALLATION GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	27 970,00	27 970,00
28151-RESEAUX DE VOIRIE	46 725,00	46 725,00
28152-INSTALLATIONS DE VOIRIE	176 448,87	176 449,00
281533-RESEAUX CABLES	12 275,00	12 275,00
281538-AUTRES RESEAUX	325 739,00	325 739,00
2815738-AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10 319,72	10 320,00
28158-AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	16 114,89	16 115,00
281728-AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	360,00	360,00
28181-INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	5 140,00	5 140,00
281828-AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	59 273,50	59 274,00
281848-AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	218 221,08	218 221,00
28188-AUTRES	316 876,00	316 876,00
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	34 270,00	500 000,00
238-AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 270,00	500 000,00

Budget annexe déchets

Fonctionnement		BP 2023	BP 2024
TOTAL DEPENSES		13 254 346	13 349 905
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL		11 786 428	11 800 719
60611-EAU ET ASSAINISSEMENT		500	500
60612-ENERGIE - ELECTRICITE		18 000	18 000
60621-COMBUSTIBLES		4 100	1 500
60623-ALIMENTATION		750	1 300
60628-AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		234 000	130 000
60631-FOURNITURES D'ENTRETIEN		800	800
60632-FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		76 000	55 250
60636-HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL		9 000	10 500
6064-FOURNITURES ADMINISTRATIVES		650	800
611-CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		11 050 700	11 209 450
61358-AUTRES		790	6 010
61521-TERRAINS		24 500	31 000
615221-BATIMENTS PUBLICS		-	500
61551-MATERIEL ROULANT		2 000	1 900
61558-AUTRES BIENS MOBILIERS		-	200
6156-MAINTENANCE		6 370	5 295
6161-MULTIRISQUES		11 000	400
617-ETUDES ET RECHERCHES		10 000	10 000
6182-DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		150	650
6184-VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		2 000	2 400
6231-ANNONCES ET INSERTIONS		6 500	4 500
6236-CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS		51 000	24 700
6238-DIVERS		5 000	5 000
6247-TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL		500	-
6251-VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS		600	314
6262-FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		5 100	3 000
627-SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		500	500
6281-CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		1 600	2 000
6283-FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		15 000	-
62871-A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		249 318	274 250
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 040 988	1 255 274
6217-PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP		25 000	25 000
6331-VERSEMENT MOBILITE		5 269	6 346
6332-COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.		2 928	3 525

6336-COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL	11 205	13 562
6338-AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 756	2 115
64111-REMUNERATION PRINCIPALE	434 307	593 199
64112-SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	9 501	12 480
64113-NBI	-	3 903
64118-AUTRES INDEMNITES	108 709	123 332
64131-REMUNERATIONS	138 622	113 353
64138-PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	-	9 228
64168-AUTRES EMPLOIS AIDES	26 100	-
6451-COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	108 042	125 493
6453-COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	146 873	195 520
6454-COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	6 667	4 952
6455-COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	13 000	16 000
6458-COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	10	-
6475-MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	600	600
6478-AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	-	3 615
6488-AUTRES	2 399	3 051
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 312	93 912
65748-AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	15 300	93 900
65888-AUTRES	12	12
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	411 618	200 000
6811-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	411 618	200 000
TOTAL RECETTES	13 254 346	13 349 905
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	150 000	155 000
70613-ABONNEMENT OU REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	70 000	60 000
706888-AUTRES	80 000	95 000
731-FISCALITE LOCALE	7 647 816	7 873 631
73133-TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES	7 647 816	7 873 631
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	250 000	250 000
747888-AUTRES	250 000	250 000
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 198 025	5 062 769
757363-ETABLISSEMENTS ET SERVICES RATTACHES A CARACTERE ADMINISTRATIF	5 198 025	5 062 769

042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		8 505	8 505
	777-RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE	8 505	8 505
Investissement		BP 2023	BP 2024
Dépenses		668 105	793 305
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		30 000	110 000
	2031-FRAIS D'ETUDES	30 000	30 000
	2051-CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-	80 000
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES		629 600	674 800
	21351-BATIMENTS PUBLICS	4 000	6 000
	2145-CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - INSTALLATION GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	60 000	60 000
	21828-AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	60 000	-
	21838-AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5 000	5 000
	21848-AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	600	-
	2188-AUTRES	500 000	603 800
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		8 505	8 505
	13911-ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	8 505	8 505
RECETES		668 105	793 305
024-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		5 000	
	024-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 000	-
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		411 618	200 000
	28031-FRAIS D'ETUDES	1 200	1 200
	28128-AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	1 645	1 645
	28145-CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - INSTALLATION GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	12 524	12 524
	281532-RESEAUX D'ALERTE	50	50
	28158-AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	320	320
	2817318-AUTRES BATIMENTS PUBLICS	113 700	113 700
	281828-AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	4 395	4 395
	281848-AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	266	266
	28188-AUTRES	277 518	65 900
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		100 000	100 000
	10222-FCTVA	100 000	100 000
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		151 487	493 305
	1318-AUTRES	151 487	493 305